CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE DELIBERATION N° 2026-09-08-28 REM 1

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2026-2027 DES LICENCES ACCES SANTE – LAS 1 ET LAS 2

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026,

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de François MARTIN, Vice-président chargé de la formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2026-2027 en annexe des Licences Accès Santé – LAS 1 et LAS 2.

Membres en exercice : 44
Votes : 38
Pour : 38
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Pour le Président, par délégation, le Directeur Général des Services
David ZUROWSKI

Le 23 octobre 2026

Le 23 octobre 2026

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DELIB_CFVU_20260908_28 REM 1

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*.

ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026 - 2027

LAS
Licence mention Droit

Parcours 1 : N1 LAS DROIT
Parcours 2 : N2 LAS DROIT

Conseil de Gestion : avis favorable le 29/06/2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : CAFARELLI François, francois.cafarelli@uca.fr

Parcours, Niveau …	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
L1 et L2 LAS	Ludovic BENEZECH	ludovic.benezech@uca.fr
L2 et L3 Collège de droit	Louis TERRACOL	louis.terracol@uca.fr

Contact en scolarité :

Responsable Administrative	Aurelie DRUEL	aurelie.druel@uca.fr
Responsable de scolarité	Magalie COUSTEIX	responsable-scolarite.deg@uca.fr
Niveau 1		scola.l1.deg@uca.fr
Niveau 2		scola.l2.deg@uca.fr
Niveau 3		scola.l3.deg@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Oui - cependant Non contrôlée, à l'exception des épreuves d'évaluation continue (cf. infra)
Assiduité aux TP	non concerné
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	voir Informations générales LAS

Stages		
Niveau - parcours	**durée minimale**	**calendrier/période**

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022

Référent stage pour la formation : Ludovic BENEZECH

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Tous Parcours					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A			X		
B			X		
C			X		

Niveau 2 - Tous Parcours					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A				X	B, C et D
B			X		
C			X		
D			X		

SEMESTRE 1 : BLOC MINEURE SANTE

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
					évaluation initiale					2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
BLOC MINEURE SANTE												
UE 1 : Anatomie	2,5	Jean-Marc GARCIER Marie-Ange CIVIALE	25 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h
UE 2 : Physiologie	2,5	Marie-Ange CIVIALE Frédéric COSTE	25 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h
UE 3 : Éléments applicatifs : Imagerie	1	Jean-Marc GARCIER Isabelle RANCHON-COLE	10 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	30 min	1	QCM et/ou QROC	30 min
UE 4 : Biochimie structurale	2	Stéphane WALRAND Vincent SAPIN	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h	1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h
UE 5 : Déterminants de la Santé	1	Yves BOIRIE Marie-Pierre SAUVANT ROCHAT	10 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	30 min	1	QCM et/ou QROC	30 min
Autre UE semestre 1												
UE Découverte des métiers **Thème 1 : Présentation des métiers de Maïeutique** **Thème 2 : Présentation des métiers en Médecine** **Thème 3 : Présentation des métiers en Odontologie** **Thème 4 : Présentation des métiers en Pharmacie**	1	Marie-Ch. LEYMARIE Pierre CLAVELOU Emmanuel NICOLAS Christiane FORESTIER	2h 2h 2h 2h		EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	30 min	1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	30 min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

QCM : questions à choix multiples ; QROC : questions ouvertes rédactionnelles courtes ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Les volumes horaires et responsables d'UE sont donnés à titre indicatif

SEMESTRE 2 : BLOC MINEURE SANTE

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
					évaluation initiale					2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 6 : Biologie moléculaire et génome	2	Loïc BLANCHON Nicolas GONCALVES-MENDES	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	45 min	1	QCM et/ou QROC	45 min
UE 7 : Le médicament – De la conception à la dispensation du médicament	2	Nicolas AUTHIER Erick BEYSSAC	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	45 min	1	QCM et/ou QROC	45 min
UE 8 : Douleur : de la physiologie à la prise en charge	2	Nicolas AUTHIER Lénaïc MONCONDUIT	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	45 min	1	QCM et/ou QROC	45 min
UE 9 : Outils méthodologiques de la santé	2	Lemlih OUCHCHANE Emmanuel NICOLAS	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h
UE 10 : Prévention des risques infectieux	1	Ousmane TRAORE Marie-Pierre TEJEDOR	10 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	30 min	1	QCM et/ou QROC	30 min

Autre UE semestre 2												
	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
					évaluation initiale					2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Préparation du second groupe d'épreuves	1	Marie-Ch. LEYMARIE Pierre CLAVELOU Emmanuel NICOLAS Christiane FORESTIER	8h					A				

Les volumes horaires et responsables d'UE sont donnés à titre indicatif

A = Rendu numérique sous différentes formes (écrit, vidéo, …) VALIDE/NON VALIDE

REMARQUES :

UE Préparation du second groupe d'épreuves : A = Rendu écrit sur ENT : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par un rendu d'écrit(s) sur l'ENT.

- En évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
- Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

NIVEAU 1 - Parcours DROIT-LAS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 26 crédits en droit

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exar			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	***COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT***														
		UE 1 : Introduction au droit public	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
		UE 2 : Introduction au droit privé	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
	B	***COMPETENCES TRANSVERSALES***														
		UE 1 : Qu'est-ce que le droit ?	4		EvT		E	1h				1	E ou QCM	E	1h ou 30 mn	
		UE 2 : Introduction historique au droit	3		EvT		E	1h				1	E ou QCM	E	1h ou 30 mn	
		UE 3 : Méthodologie du travail universitaire (MTU)	3		EvC		2	E et O	1	2	E	2h	1	E	1h	
	C	***COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SANTE***	10													
			30													
2	A	***COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT***														
		UE 1 : Droit constitutionnel 1 : la Ve République	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
		UE 2 : Droit civil 1 : droit de la famille	5		EvT+EvC	50%	4	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
	B	***COMPETENCES TRANSVERSALES***														
		UE 1 : Histoire des institutions	3		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 2 : Introduction au droit privé 2 : objet et sujet de droit	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 3 : Introduction au droit international public et européen	2		EvT		1	E	1h				1	E	1h	
		UE 4 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E ou O	1h	
		UE 6 : Responsabilité Sociétale et Environnementale (à distance)* **														
		COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SANTE	10													
			30													

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous).
En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

REMARQUES :

A : Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluation terminale.

B : En MTU, les étudiants en RSE doivent produire devoir-maison écrit et composer lors de l'épreuve sur table organisée dans le courant du semestre. Il n'y a pas d'EvT pour la première session.

C : le test de positionnement numérique est évalué : (1) lors de l'évaluation initiale, en EvC organisé pendant les tutorats informatiques de début d'année universitaire ; (2) en RSE, l'étudiant subit les mêmes évaluations que les étudiants classiques, en distantiel ; (3) en seconde chance, par un test en ligne d'une heure.

*** Responsabilité Sociétale et Environnementale : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

Mineure santé LAS 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1		**UE 1 : Appareil digestif**	**3**													
		Anatomie Physiologie Histologie			EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1h30				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H30	
		UE 2 : Biochimie	**3**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H	
			6													
2		**UE 3 : Biodisponibilité**	**2**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn	
		UE 4 : Phase orale de la digestion	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
		UE 5 : Physiologie de l'exercice musculaire	**2**													
					EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H	
		UE 6 : Santé environnementale et reproduction	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
			6													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

NIVEAU 2 - Parcours DROIT LAS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 35 crédits au moins

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	***COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT***														
		UE1 : Droit administratif 1	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
		UE2 : Droit civil 1	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
	B	***COMPETENCES TRANSVERSALES***														
		UE1 : Droit pénal géneral 1 avec TD	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E ou QCM	1h ou 30 mn	
		ou														
		UE1 : Droit pénal géneral 1 sans TD	4		EvT		1	E	1h				1	E ou QCM	1h ou 30 mn	
		UE2 : Droit institutionnel de l'Union Européenne avec TD	5		EvT+EvC	50%	3	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
	C	***COMPETENCES D'OUVERTURE***														
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h	
	D	***COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SANTE***	6													
			30													
	A	***COMPETENCES FONDAMENTALES - DROIT***														
		UE1 : Droit administratif 2	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
		UE2 : Droit civil 2	6		EvT+EvC	50%	4	E	3h	3	E	3h	1	E	1h	
	B	***COMPETENCES TRANSVERSALES***														
		UE1 : Droit pénal général 2	2		EvT		1	E	1h				1	E ou QCM	1h ou 30 mn	
		UE2 : Sociologie de l'Etat et de l'administration	2		EvT		1	E	1h				1	E ou QCM	1h ou 30 mn	

4	C	***COMPETENCES D'OUVERTURE***													
		UE 1 : Anglais	3		EvC		Min 2	E		Min 2	E		1	E	1h
		UE 2 : Option au choix - Cf. Livret de l'étudiant	2												
		Histoire du droit des personnes et de la famille			EvT		1	E	1h				1	E	1h
		Anglais de spécialité**			EvC		min 2	E et O		Sans objet			2	E et O	
		Droit américain**			EvC		min 2	E et O		Sans objet			1	E ou O	
		Educadroit**			EvT		1	M					1	M	
		Modélisation des Nations-Unies**			EvC			M et O					1	M et O	
		Université d'été franco-tchèque**			EvC		2	M et O					1	M et O	
		Lysias **			EvC		2	M ou O	O - 30min			1	M ou O	O - 30min	
		UE 3 : UE Libre (voir catalogue UE libre)	**3**												
	D	***COMPETENCES COMPLEMENTAIRES SANTE***	6												
			30												

Rappel des sigles : EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; M : mémoire, dossier ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (cf. Remarques ci-dessous). En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.
A* : En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes.

A**: Effectifs limités

Attention - Les étudiants en RSE doivent subir deux évaluations de contrôle continu (devoir-maison par exemple) **et** l'évaluatiuon terminale.

Attention - En anglais, les étudiants RSE doivent réaliser les évaluations en distanciel, pendant le semestre. Il n'y a pas d'EvT.

Attention - Au S4, tous les étudiants doivent suivre une option (UE2 - bloc C) et une UE libre (UE3 - bloc C)

Attention - La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.
Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3ème absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.

- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées…), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
 *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

 Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.
 Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.

- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.

- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies**. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.

- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet**, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.
Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'université ne fournira pas de calculatrice.

- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
 Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1er cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraine la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

<table>
<tr><th>Formation</th><th>Niveau d'études</th><th>Intégration dans la maquette</th><th>Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation</th><th>Obtention de l'open badge</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Licence DEUST</td><td>Obligatoire en N1
Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1</td><td rowspan="2">Oui en N1</td><td>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »</td><td rowspan="5">Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne</td></tr>
<tr><td>Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2</td><td>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</td></tr>
<tr><td>LAS et LAR</td><td>Obligatoire en N1
Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2</td><td>Oui en N1</td><td>La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.

Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »

Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</td></tr>
<tr><td>PASS - Portail Réadaptation</td><td>Module mis à disposition sans obligation de validation</td><td>Non</td><td>Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2</td></tr>
<tr><td>BUT</td><td colspan="3">Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année.
Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance.
Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.</td></tr>
</table>

ÉCOLE D'ÉCONOMIE
Université Clermont Auvergne

IAE CLERMONT AUVERGNE
School of Management

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026 - 2027

LAS 1 ECONOMIE-GESTION

Parcours 1 : Niveau 1 Economie Gestion Mineure Santé

Porté à la connaissance du Conseil de Gestion le 11/06/2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique LAS 1 Economie - Gestion : ROUX Fabien - fabien.roux@uca.fr

Parcours, Niveau …	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Niveau 1 Economie Gestion Mineure Santé	ROUX Fabien	fabien.roux@uca.fr

Contact en scolarité : DRUEL Aurélie aurelie.druel@uca.fr
Niveau 1 Licence Gestion Mineure Santé : BONJEAN Jérôme jerome.bonjean@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	non contrôlée
Assiduité aux TD	L'assiditée est contrôlée par un appel avec une distinction absences justifiées / injustifiées. Il y aura défaillance à la première absence injustifiée. L'étudiant dispose d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sans justificatif sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs.
Assiduité aux TP	non concerné
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	voir Informations générales LAS

Stages		
Niveau - parcours	**durée minimale**	**calendrier/période**
Sans objet		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Parcours Economie - Gestion LAS					
Intitulé des blocs de compensation	**Numéros des UE composant les blocs**	**Crédits attribués aux blocs**	**Bloc compensable**	**Bloc non compensable**	**Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)**
A	UE 1 A 1, UE 1 A 2, UE 1 A 3, UE 2 A 1, UE 2 A 2, UE 2 A 3, UE 2 A 4	36	X		
B	UE 1 B 1, UE 2 B 1	4	X		
C	Voir Santé	20	X		

Bloc **A** (Compétences **Fondamentales)** - Bloc **B** (Compétences **Relationnelles et Linguistiques**) - Bloc **C** (Compétences **Complémentaires**)

SEMESTRE 1 : BLOC MINEURE SANTE

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
					évaluation initiale					2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
BLOC MINEURE SANTE												
UE 1 : Anatomie	2,5	Jean-Marc GARCIER Marie-Ange CIVIALE	25 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h
UE 2 : Physiologie	2,5	Marie-Ange CIVIALE Frédéric COSTE	25 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h
UE 3 : Biologie cellulaire	2	Pascale GUEIRARD	20 h		EvT		1	QCM	1 h	1	1 h	1
UE 4 : Biochimie structurale	2	Stéphane WALRAND Vincent SAPIN	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h	1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h
Autre UE semestre 1												
UE Découverte des métiers **Thème 1 : Présentation des métiers de Maïeutique** **Thème 2 : Présentation des métiers en Médecine** **Thème 3 : Présentation des métiers en Odontologie** **Thème 4 : Présentation des métiers en Pharmacie**	1	Marie-Ch. LEYMARIE Pierre CLAVELOU Emmanuel NICOLAS Christiane FORESTIER	2h 2h 2h 2h		EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	30 min	1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	30 min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale
QCM : questions à choix multiples ; QROC : questions ouvertes rédactionnelles courtes ; A : autre (à préciser dans les remarques)
Les volumes horaires et responsables d'UE sont donnés à titre indicatif

SEMESTRE 2 : BLOC MINEURE SANTE

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
					évaluation initiale					2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Embryologie et histologie générales	2	Lauren VERONESE Carole GOUMY Laetitia GOUAS	23 h		EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h	1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h
UE 6 : Biologie moléculaire et génome	2	Isabelle CREVEAUX Nicolas GONCALVES-MENDES	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	45 min	1	QCM et/ou QROC	45 min
UE 7 : Le médicament – De la conception à la dispensation du médicament	2	Nicolas AUTHIER Erick BEYSSAC	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	45 min	1	QCM et/ou QROC	45 min
UE 8 : Outils méthodologiques de la santé	2	Lemlih OUCHCHANE Emmanuel NICOLAS	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h
UE 9 : Prévention des risques infectieux	1	Ousmane TRAORE Marie-Pierre TEJEDOR	10 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	30 min	1	QCM et/ou QROC	30 min

Autre UE semestre 2												
	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
					évaluation initiale					2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Préparation du second groupe d'épreuves	1	Damien BOUVIER Olivier CHAVIGNON Jean-Marc GARCIER Isabelle Ranchon-Cole	8h				1	QCM et ou QROC	15 min	1	QCM et ou QROC	15 min

Les volumes horaires et responsables d'UE sont donnés à titre indicatif

A = Rendu numérique sous différentes formes (écrit, vidéo, …) VALIDE/NON VALIDE

NIVEAU 1 - LAS Parcours Economie - Gestion

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exam			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	UE 1 A 1 - Introduction à l'économie	6		EvC	100%	2	E					1	E	1h	
		UE 1 A 2 - Mathématiques 1 : indices et analyse	6		EvC	100%	2	E					1	E	1h	
		UE 1 A 3 - Grandes fonctions de l'entreprise	6		EvC	100%	2	E					1	E	1h	
	B	UE 1 B 1 - Méthode du travail universitaire	2		EvC	100%	2	E ou O ou M					1	M	**	
	C	Bloc Santé Compétences complémentaires en Santé (voir SANTE)	10													
			30													
2	A	UE 2 A 1 - Système d'information comptable	5		EvC/EvT	50% + 50%	3	E et / ou A	1,5h				1	E	1h	
		UE 2 A 2 - Mathématiques et Statistiques descriptives	5		EvC/EvT	50% + 50%	3	E et / ou A	1,5h				1	E	1h	
		UE 2 A 3 - Microéconomie 1 : Marchés et prix	4		EvC	100%	2	E					1	E	1h	
		UE 2 A 4 - Macroéconomie 1 : Grandes Fonctions	4		EvT		1	E	1,5h				1	E	1h	
	B	UE 2 B 1 - Anglais appliqué à l'Economie et la Gestion	2		EvC	100%	2	O ou E					1	O ou E	**	
	C	Bloc Santé Compétences complémentaires en Santé (voir SANTE)	10													
		Bloc D Compétences professionnelles (Stage Complémentaire)														
			30													

La validation de module Développement Durable est obligatoire pour l'obtention du diplôme de Licence. Il est intégré aux maquettes de la première année de Licence.

Cependant, concernant les Licences accès santé 1ère année dans lesquelles le module n'a pas pu être intégré dans la maquette, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur cycle de Licence afin qu'ils valident le Module à leur convenance.
Rappel des modalités de validation du module : test de positionnement validé par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues).

Bloc **A** (Compétences **Fondamentales)** - Bloc **B** (Compétences **Relationnelles et Linguistiques**) - Bloc **C** (Compétences **Complémentaires**)

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes
En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.
EvC : contrôle continu ; EvT : examen terminal
E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) ; ° Epreuve sur poste informatique.

Dans le cas où les épreuves ne pourraient être effectuées en présentiel, les mémoires et oraux demeurent inchangés.
Les examens terminaux écrits sont transformés en épreuves à distance. La durée de cette épreuve est alors comprise entre 20 minutes et la durée initialement prévue pour l'épreuve.
Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.
Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3ème absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.

- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées…), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
 *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

 Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.
 Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.

- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.

- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies**. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.

- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet**, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.
Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'université ne fournira pas de calculatrice.

- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
 Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1er cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraine la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

<table>
<tr><th>Formation</th><th>Niveau d'études</th><th>Intégration dans la maquette</th><th>Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation</th><th>Obtention de l'open badge</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Licence DEUST</td><td>Obligatoire en N1
Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1</td><td rowspan="2">Oui en N1</td><td>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »</td><td rowspan="5">Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne</td></tr>
<tr><td>Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2</td><td>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</td></tr>
<tr><td>LAS et LAR</td><td>Obligatoire en N1
Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2</td><td>Oui en N1</td><td>La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.

Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »

Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</td></tr>
<tr><td>PASS - Portail Réadaptation</td><td>Module mis à disposition sans obligation de validation</td><td>Non</td><td>Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2</td></tr>
<tr><td>BUT</td><td colspan="3">Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année.
Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance.
Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.</td></tr>
</table>

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française avec crédits aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

Le choix des cours se fait auprès de la scolarité du Centre FLEURA (Français Général ou Compétences spécifiques)

1ER NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2EME NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3EME NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 5 et 6 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

Les étudiants de niveau B1 et plus ont également la possibilité de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6 de 36h.

ÉCOLE D'ÉCONOMIE
Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026 - 2027

Licence 2 Economie Accès Santé (LAS 2)

Porté à la connaissance du Conseil de Gestion le 11/06/2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : CALDEIRA Emilie

Parcours, Niveau …	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Niveau 2 Economie Mineure Santé	CALDEIRA Emilie	emilie.caldeira@uca.fr

Contact en scolarité :

Responsable Administrative	DRUEL Aurélie	aurelie.druel@uca.fr
Niveau 2 Licence Economie Mineure Santé	Sandra GRAVELINE	scola.l2.deg@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Non contrôlée
Assiduité aux TP	Non concerné
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	voir Informations générales LAS

Stages		
Niveau - parcours	**durée minimale**	**calendrier/période**
Sans objet		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 2 - Parcours Economie LAS					
Intitulé des blocs de compensation	**Numéros des UE composant les blocs**	**Crédits attribués aux blocs**	**Bloc compensable**	**Bloc non compensable**	**Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)**
A	UE 3 A 1, UE 3 A 2, UE 3 A 3, UE 3 A 4, UE 3 A 5, UE 4 A 1, UE 4 A 2, UE 4 A 3, UE 4 A 4	36		X	Peut compenser B et C
B	Santé (voir Santé), UE 4 B 1, UE 4 B 1	12	X		
C	UE 3 CE 1, UE 3 CE 2, Santé (voir Santé)	12	X		

Bloc **A** (Compétences **Fondamentales)** - Bloc **B** (Santé et Compétences **Relationnelles et Linguistiques**) - Bloc **C** (Compétences **Complémentaires en économie et santé**)

NIVEAU 2 - Parcours Economie Accès Santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre			Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	UE 3 A 1 - Macroéconomie 2 : les politiques économiques	4		EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h	
		UE 3 A 2 - Microéconomie 2 : Comportements microéconomiques	4		EvC	100%	2	E		1	E	1h30	1	E	1h	
		UE 3 A 3 - Probabilités 1	4		EvC	100%	2	E ou A*		1	E ou A*	1h	1	E	1h	
		UE 3 A 4 - Comptabilité de gestion	4		Evt	100%	1	E	1h30				1	E	1h	
		UE 3 A 5 - Droit des contrats	2		EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h	
	B	Bloc Santé Compétences complémentaires en Santé (voir SANTE)	6													
	C	UE 3 C E 1 - Anglais appliqué à l'Economie et la Gestion	3		EvC	100%	2	O ou E		1	O ou E	**	1	O ou E	**	
		Au choix														
		UE 3 C E 2a -Economie du développement	3		EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h	
		UE 3 C E 2b -L'entreprise et ses marchés	3		EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h	
			30													

4	A	**UE 4 A 1 - Macroéconomie 3 : macroéconomie approfondie**	**4**		**EvC**	**100%**	**2**	**E**		**1**	**E**	**1h30**	**1**	**E**	**1h**
		UE 4 A 2 - Microéconomie 3 : équilibre général et bien être, économie industrielle	**4**		**EvC + EvT**	**50%**	**3**	**E et/ou A**		**1**	**E**	**1h30**	**1**	**E**	**1h**
		UE 4 A 3 - Probabilités 2 et compléments d'algèbre/d'analyse	**5**		**EvC**	**100%**	**2**	**E ou A***		**1**	**E ou A***	**1h**	**1**	**E**	**1h**
		UE 4 A 4 - Comptabilité approfondie (2 amphis)	**5**		**EvC + EvT**	**50%**	**3**	**E et/ou A**		**1**	**E**	**1h30**	**1**	**E**	**1h**
	B	**UE 4 B 1 - Anglais économique et anglais de conversation**	**6**		**EvC**	**100%**	**2**	**E ou TP**		**1**	**E ou A°**	**1h**	**1**	**E ou A°**	**1h**
	C	**Bloc Santé Compétences complémentaires en Santé (voir SANTE)**	**6**	**6**											
			30												

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre ; ° Epreuve sur poste informatique.

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

Autre UE semestre 2

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Dans le cas où les épreuves ne pourraient être effectuées en présentiel, les mémoires et oraux demeurent inchangés.
Les examens terminaux écrits sont transformés en épreuves à distance. La durée de cette épreuve est alors comprise entre 20 minutes et la durée initialement prévue pour l'épreuve.
Les modalités précises d'organisation de l'ensemble de ces épreuves seront alors communiquées au moins deux semaines avant le début des épreuves

Mineure santé LAS 2

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	**UE 1 : Appareil digestif**	**3**													
		Anatomie Physiologie Histologie			EvT		1	QROC ou QCM ou QR	1h30				1	QROC ou QCM ou QR	1H30	
	B	**UE 2 : Biochimie**	**3**													
							1	QCM	1H				1	QCM	1H	
			6													
2		**UE 3 : Biodisponibilité**	**2**													
					EvC		2						1	QROC ou QCM ou question rédactionnelle	30mn	
		UE 4 : Phase orale de la digestion	**1**													
					EvT		1	QCEM	30mn				1	QCEM	30mn	
		UE 5 : Physiologie de l'exercice musculaire	**2**													
					EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H	
		UE 6 : Santé environnementale et reproduction	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
			6													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.
Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3ème absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.

- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées…), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
 *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

 Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.
 Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.

- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.

- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies**. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.

- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet**, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.
Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'université ne fournira pas de calculatrice.

- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
 Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1er cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraine la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

<table>
<tr><th>Formation</th><th>Niveau d'études</th><th>Intégration dans la maquette</th><th>Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation</th><th>Obtention de l'open badge</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Licence DEUST</td><td>Obligatoire en N1
Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1</td><td rowspan="2">Oui en N1</td><td>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »</td><td rowspan="5">Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne</td></tr>
<tr><td>Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2</td><td>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</td></tr>
<tr><td>LAS et LAR</td><td>Obligatoire en N1
Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2</td><td>Oui en N1</td><td>La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.

Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »

Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</td></tr>
<tr><td>PASS - Portail Réadaptation</td><td>Module mis à disposition sans obligation de validation</td><td>Non</td><td>Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2</td></tr>
<tr><td>BUT</td><td colspan="3">Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année.
Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance.
Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.</td></tr>
</table>

IAE CLERMONT AUVERGNE School of Management

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026 - 2027

LAS 2 GESTION

Porté à la connaissance du Conseil de Gestion le 23/06/2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : ROUX Fabien

Parcours, Niveau …	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Niveau 2 Gestion Mineure Santé	ROUX Fabien	fabien.roux@uca.fr

Contact en scolarité :

Responsable Administrative	DRUEL Aurélie	aurelie.druel@uca.fr
Niveau 2 Licence Gestion Mineure Santé	GRAVELINE Sandra	sandra.graveline@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	non contrôlée
Assiduité aux TD	L'assiditée est contrôlée par un appel avec une distinction absences justifiées / injustifiées. Il y aura défaillance à la première absence injustifiée. L'étudiant dispose d'une réserve de 4 jours d'absence autorisée sans justificatif sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée dans la limite de 2 jours consécutifs.
Assiduité aux TP	non concerné
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	voir Informations générales LAS

Stages		
Niveau - parcours	**durée minimale**	**calendrier/période**
Sans objet		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 Mai 2022.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 2 - Parcours Gestion Mineure Santé					
Intitulé des blocs de compensation	**Numéros des UE composant les blocs**	**Crédits attribués aux blocs**	**Bloc compensable**	**Bloc non compensable**	**Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)**
A	UE 1, UE 2, UE 3 a, UE 4, UE 5 a, UE 1, UE 2, UE 3 a, UE 4	36		X	Peut compenser B et C
B 1	Voir Santé	6	X		
B 2	UE 1, UE 2a	6	X		
C 1	UE 1, UE 1a	6	X		
C 2	Voir Santé	6	X		

Bloc **A** (Compétences **Fondamentales)** - Blocs **B1 et B2** (Compétences **Relationnelles et Linguistiques + S3 Santé**) - Blocs **C1 et C2** (Compétences **Complémentaires + S4 Santé)**

NIVEAU 2 - Parcours Gestion-santé

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 39 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exame			2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	UE 1 Comptabilité de Gestion	4	4	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
		UE 2 Droit des Contrats	2	2	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
		UE 3 a Macroéconomie 2 : les Politiques Economiques	4	4	EvC	100%	2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		UE 4 Microéconomie 2 : Comportements Microéconomiques	4	4	EvC	100%	2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
		UE 5 a Probabilités 1	4	4	EvC	100%	2	E ou A		1	E ou A	1h	1	E	1h
	B1	**Bloc Santé Compétences complémentaires en Santé (voir SANTE)**	**6**	**6**											
	C1	**Cours selon choix pédagogiques**													
		Economie Gestion													
		UE 1 Anglais	3	3	EvC	100%	2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
		Cours au choix (2b uniquement dans le cadre de la réorientation) :													
		UE 1 a L'Entreprise et ses Marchés	3	3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
		UE 2 b Economie du Développement	3	3	EvT		1	E	1,5h				1	E	1h
			30												

4	A	UE 1 Comptabilité Approfondie	6	6	EvC/EvT	50% + 50%	3	E et / ou A	1,5h	1	E	1,5h	1	E	1h
		UE 2 a Probabilités 2 et Compléments d'Algèbre/d'Analyse	6	6	EvC	100%	2	E ou A		1	E ou A	1h	1	E	1h
		UE 3 Théorie des Organisations	6	6	EvC	100%	2	E		1	E	1,5h	1	E	1h
	B2	UE 1 Outils et Usages Numériques	3	3	EvC	100%	2	E ou TP		1	E ou A (machine)	1h	1	E ou A (machine)	1h
		UE 2a Anglais des Affaires et Anglais de Conversation	3	3	EvC	100%	2	O ou E		1	O ou E		1	O ou E	**
	C2	**Choix : Compétences Complémentaires en Santé**													
		Bloc Santé Compétences complémentaires en Santé (voir SANTE)	**6**	**6**											
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

** En cas d'écrit la durée est d'une heure, en cas d'oral la durée est comprise entre 15 et 30 minutes

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

En cas de test sur l'ENT en temps contraint, les étudiants qui n'auront finalement pas pu se connecter ou effectuer le test dans des conditions normales et qui auront prévenu dans les plus brefs délais les enseignants concernés et la scolarité, pourront - selon les circonstances - bénéficier d'une épreuve de remplacement. Selon les effectifs, cette épreuve pourra prendre la forme d'un oral.
L'oral à distance pourra être réalisé en visioconférence ou par téléphone.
Les étudiants seront informés de la forme précise de chaque évaluation et du calendrier au plus tard 15 jours avant les épreuves."

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

Mineure santé LAS 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1		**UE 1 : Appareil digestif**	**3**													
		Anatomie Physiologie Histologie			EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1h30				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H30	
		UE 2 : Biochimie	**3**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H	
			6													
2		**UE 3 : Biodisponibilité**	**2**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn	
		UE 4 : Phase orale de la digestion	**1**													
					EvT		1	QCM	30 mn				1	QCM	30 mn	
		UE 5 : Physiologie de l'exercice musculaire	**2**													
					EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H	
		UE 6 : Santé environnementale et reproduction	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
			6													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.
Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3ème absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.

- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées…), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
 *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

 Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.
 Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.

- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.

- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies**. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.

- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet**, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.
Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'université ne fournira pas de calculatrice.

- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
 Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1er cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraine la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

<table>
<tr><th>Formation</th><th>Niveau d'études</th><th>Intégration dans la maquette</th><th>Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation</th><th>Obtention de l'open badge</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Licence DEUST</td><td>Obligatoire en N1
Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1</td><td rowspan="2">Oui en N1</td><td>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »</td><td rowspan="5">Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne</td></tr>
<tr><td>Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2</td><td>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</td></tr>
<tr><td>LAS et LAR</td><td>Obligatoire en N1
Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2</td><td>Oui en N1</td><td>La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.

Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »

Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</td></tr>
<tr><td>PASS - Portail Réadaptation</td><td>Module mis à disposition sans obligation de validation</td><td>Non</td><td>Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2</td></tr>
<tr><td>BUT</td><td colspan="3">Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année.
Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance.
Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.</td></tr>
</table>

UFR LETTRES,
CULTURE ET SCIENCES HUMAINES
Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027

Licence Accès Santé
Histoire - Lettres - Philosophie
Niveau 1

Conseil de Gestion : avis favorable le 02/07/2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Blaise Pichon

Parcours	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
	Blaise Pichon	Blaise.PICHON@uca.fr

Contact en scolarité : Martine Maussang (martine.maussang@uca.fr)

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	non contrôlée
Assiduité aux TD	non contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 60 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	voir Informations générales LAS Les justificatifs d'absences devront être communiqués au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - LAS Histoire - Lettres - Philosophie					
Intitulé des blocs de compensation	**Numéros des UE composant les blocs**	**Crédits attribués aux blocs**	**Bloc compensable**	**Bloc non compensable**	**Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)**
A	**1,2,3,4,5,6**	20	X		
B	**1,2,3,4,5,6**	20	X		

SEMESTRE 1 : BLOC MINEURE SANTE

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
					évaluation initiale					2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
BLOC MINEURE SANTE												
UE 1 : Anatomie	2,5	Jean-Marc GARCIER Marie-Ange CIVIALE	25 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h
UE 2 : Physiologie	2,5	Marie-Ange CIVIALE Frédéric COSTE	25 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h
UE 3 : Biologie cellulaire	2	Pascale GUEIRARD	20 h		EvT		1	QCM	1 h	1	1 h	1
UE 4 : Biochimie structurale	2	Stéphane WALRAND Vincent SAPIN	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h	1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h

Autre UE semestre 1												
UE Découverte des métiers **Thème 1 : Présentation des métiers de Maïeutique** **Thème 2 : Présentation des métiers en Médecine** **Thème 3 : Présentation des métiers en Odontologie** **Thème 4 : Présentation des métiers en Pharmacie**	1	Marie-Ch. LEYMARIE Pierre CLAVELOU Emmanuel NICOLAS Christiane FORESTIER	2h 2h 2h 2h		EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	30 min	1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	30 min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale
QCM : questions à choix multiples ; QROC : questions ouvertes rédactionnelles courtes ; A : autre (à préciser dans les remarques)
Les volumes horaires et responsables d'UE sont donnés à titre indicatif

SEMESTRE 2 : BLOC MINEURE SANTE

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
					évaluation initiale					2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Embryologie et histologie générales	2	Lauren VERONESE Carole GOUMY Laetitia GOUAS	23 h		EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h	1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h
UE 6 : Biologie moléculaire et génome	2	Loïc Blanchon Nicolas GONCALVES-MENDES	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	45 min	1	QCM et/ou QROC	45 min
UE 7 : Le médicament – De la conception à la dispensation du médicament	2	Nicolas AUTHIER Erick BEYSSAC	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	45 min	1	QCM et/ou QROC	45 min
UE 8 : Prévention des risques infectieux	1	Ousmane TRAORE Marie-Pierre TEJEDOR	10 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	30 min	1	QCM et/ou QROC	30 min
UE 9 : Outils méthodologiques de la santé	2	Lemlih OUCHCHANE Emmanuel NICOLAS	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h

Autre UE semestre 2												
	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
					évaluation initiale					2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Préparation du second groupe d'épreuves	1	Damien BOUVIER Olivier CHAVIGNON Jean-Marc GARCIER Isabelle Ranchon-Cole	8h				1	QCM et ou QROC	15 min	1	QCM et ou QROC	15 min

Les volumes horaires et responsables d'UE sont donnés à titre indicatif

A = Rendu numérique sous différentes formes (écrit, vidéo, …) VALIDE/NON VALIDE

REMARQUES :

UE Préparation du second groupe d'épreuves : A = Rendu écrit sur ENT : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par un rendu d'écrit(s) sur l'ENT.

- En évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
- Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Licence accès santé Histoire - Lettres - Philosophie : NIVEAU 1

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **26** crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exame			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	**UE 1 : Histoire**	**6**													
		EC Histoire Ancienne CM		0,5	EvT		1	E	4h				1	E	4h	
		EC Histoire Ancienne TD		0,5	EvC	100	2	E ou O								
		UE 2 : Littérature française	**3**													
		EC Littérature française		1	EvT		1	E	4h				1	E	4h	
		UE 3 : Introduction à la linguistique	**3**													
		EC Introduction à la linguistique		1	EvT		1	E	2h				1	E	2h	
		UE 4 : Recherche documentaire et méthode	**2**													
		EC Recherche documentaire et méthode		1	EvC	100	2	E ou O					1	E	2h	
		Au choix : LETTRES CLASSIQUES ou PHILOSOPHIE														
		LETTRES CLASSIQUES														
		UE 5 : Histoire littéraire antique	**3**													
		EC Histoire littéraire antique		1	EvC	100	2	E					1	E	1h30	
		UE 6 : Grec	**3**													
		EC Grec		1	EvC	100	3	E	1h/2h				1	O	15mn	
		PHILOSOPHIE														
		UE 5 : Philosophie antique et médiévale	**3**													
		EC Philosophie antique et médiévale		1	EvT		1	E	2h				1	E	2h	
		UE 6 : Philosophie contemporaine	**3**													
		EC Philosophie contemporaine		1	EvT		1	E	2h				1	E	2h	
			20													

2	B	**UE 1 : Histoire**	**6**												
		EC Histoire Médiévale CM		0,5	EvT		1	E	4h				1	E	4h
		EC Histoire Médiévale TD		0,5	EvC	100	2	E ou O							
		UE 2 : Littérature comparée	**3**												
		EC Littérature comparée		1	EvC	100	2	E	2h				1	E	4h
		UE 3 : Histoire littéraire théâtre	**3**												
		EC Histoire littéraire théâtre		1	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		UE 4 : Méthodologie du travail universitaire	**3**												
		EC 1 Méthodologie du Travail Universitaire		1	EvC	100	2	E ou O					1	E	2h
		EC 2 Module Responsabilité Sociétale et Environnementale													
		UE 5 : Langue étrangère	**2**												
		EC Anglais		Voir MCCC Service Commun des Langues Vivantes (LANSAD)											
		Au choix : LETTRES CLASSIQUES ou PHILOSOPHIE													
		UE 6 : Grec	**3**												
		EC Grec		1	EvC	100	3	E	1h/2h				1	O	15mn
		UE 6 : Philosophie morale et politique	**3**												
		EC Philosophie morale et politique		1	EvT		1	E	2h				1	E	2h
			20												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

EC 2 : Module Responsabilité Sociétale et Environnementale: les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.
Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3ème absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.

- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées…), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
 *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

 Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.
 Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.

- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.

- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies**. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.

- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet**, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.
Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'université ne fournira pas de calculatrice.

- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
 Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1er cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraine la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

<table>
<tr><th>Formation</th><th>Niveau d'études</th><th>Intégration dans la maquette</th><th>Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation</th><th>Obtention de l'open badge</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Licence DEUST</td><td>Obligatoire en N1
Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1</td><td rowspan="2">Oui en N1</td><td>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »</td><td rowspan="5">Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne</td></tr>
<tr><td>Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2</td><td>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</td></tr>
<tr><td>LAS et LAR</td><td>Obligatoire en N1
Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2</td><td>Oui en N1</td><td>La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.

Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »

Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</td></tr>
<tr><td>PASS - Portail Réadaptation</td><td>Module mis à disposition sans obligation de validation</td><td>Non</td><td>Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2</td></tr>
<tr><td>BUT</td><td colspan="3">Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année.
Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance.
Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.</td></tr>
</table>

SCLV - SERVICE COMMUN DES LANGUES VIVANTES

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANSAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	**LCC/LCSH:** **N1: Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE** **PSSSE:** **N1 Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 Fabienne DAUVERGNE** **STAPS :** **Morganne SHELFORD** **SCIENCES:** **N1 Stéphanie MICHEL** **N2/N3:** **MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT //** **(LCSH) Leisha LECOINTRE**	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	**Allemand : Mme Priscilla WIND** **Espagnol : M. Julien QUILLET** **Italien : Mme Sonia PORZI** **Néérlandais : M. Imco LANTING** **Portugais : M. Ailton SOBRINHO** **Polonais : M. Piotr ROSOL** **Russe : Olga SHCHETINKOVA**	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :
SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr
LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	**UE LANSAD (1 choix selon la Mention)**	**3**													
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie														
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min	
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Anglais STAPS														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	LANSAD Anglais SCIENCES														
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min	
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min	
	LANSAD Anglais LCC/LCSH														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	**3**												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2	**LANSAD Anglais SCIENCES**													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
	N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

UFR LETTRES,
CULTURE ET SCIENCES HUMAINES
Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027

Licence Accès Santé
Histoire - Lettres - Philosophie
Niveau 2

Conseil de Gestion : avis favorable le 02/07/2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Blaise Pichon

Parcours	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
	Blaise Pichon	Blaise.PICHON@uca.fr

Contact en scolarité : Martine Maussang (martine.maussang@uca.fr)

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	non contrôlée
Assiduité aux TD	non contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 60 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	voir Informations générales LAS

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 2 - LAS Histoire - Lettres - Philosophie					
Intitulé des blocs de compensation	**Numéros des UE composant les blocs**	**Crédits attribués aux blocs**	**Bloc compensable**	**Bloc non compensable**	**Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)**
A	**1,2,3,4,5,6,7**	24	X		
B	**1,2,3,4,5,6,7**	24	X		

Mineure santé LAS 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1		**UE 1 : Appareil digestif**	**3**													
		Anatomie Physiologie Histologie			EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1h30				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H30	
		UE 2 : Biochimie	**3**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H	
			6													
2		**UE 3 : Biodisponibilité**	**2**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn	
		UE 4 : Phase orale de la digestion	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
		UE 5 : Physiologie de l'exercice musculaire	**2**													
					EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H	
		UE 6 : Santé environnementale et reproduction	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
			6													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Licence accès santé Histoire - Lettres - Philosophie : NIVEAU 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **48** crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	**UE 1 : Histoire**	**6**													
		EC Histoire Moderne CM		0,5	EvT		1	E	4h				1	E	4h	
		EC Histoire Moderne TD		0,5	EvC	100	2	E ou O								
		UE 2 : Littérature française	**3**													
		EC Littérature française		1	EvC	100	2	O ou E					1	E	2h	
		UE 3 : Syntaxe et histoire de la langue	**3**													
		EC Syntaxe et histoire de la langue		1	EvC	100	2	E					1	E	2h	
		UE 4 : Atelier d'écriture, pratique de la langue	**3**													
		EC Atelier d'écriture, pratique de la langue		1	EvC	100	2	E ou O					1	E	2h	
		UE7 : Langue étrangère	**3**													
		EC Anglais		Voir MCCC Service Commun des Langues Vivantes (LANSAD)												
		Au choix : LETTRES CLASSIQUES ou PHILOSOPHIE														
		LETTRES CLASSIQUES														
		UE 5 : Histoire littéraire antique	**3**													
		EC Histoire littéraire antique		1	EvC	100	2	E					1	E	1h30	
		UE 6 : Grec	**3**													
		EC Grec		1	EvC	100	3	E	1h/2h				1	O	15mn	
		PHILOSOPHIE														
		UE 5 : Philosophie : épistémologie	**3**													
		EC Philosophie : épistémologie		1	EvT		1	E	2H				1	E	2H	

		UE 6 : Philosophie moderne	**3**												
		EC Philosophie moderne		1	EvT		1	E	2h				1	E	2h
			24												
4	B	**UE 1 : Histoire**	**6**												
		EC Histoire Contemporaine CM		0,5	EvT		1	E	4h				1	E	4h
		EC Histoire Contemporaine TD		0,5	EvC	100	2	E ou O							
		UE 2 : Littérature comparée	**3**												
		EC Littérature comparée		1	EvC	100	2	E ou O					1	O	30 min
		UE 3 : Stylistique	**3**												
		EC Stylistique		1	EvC	100	2	E					1	E	2h
		UE 4 : Projet Professionnel Personnel	**3**												
		EC PPP		1	EvC	100	2	E ou O					1	O	20 min
		UE 5 : Langue étrangère	**3**												
		EC Anglais		Voir MCCC Service Commun des Langues Vivantes (LANSAD)											
		Au choix : LETTRES CLASSIQUES ou PHILOSOPHIE													
		LETTRES CLASSIQUES													
		UE 6 : Histoire littéraire antique	**3**												
		Histoire littéraire antique		1	EvC	100	2	E					1	E	1h30
		UE 7 : Grec	**3**												
		Grec		1	EvC	100	3	E	1h/2h				1	O	15mn
		PHILOSOPHIE													
		UE 6 : Philosophie morale et politique	**3**												
		Philosophie morale et politique		1	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		UE 7 : Philosophie antique et médiévale	**3**												
		Philosophie antique et médiévale		1	EvC	100	2	E					1	O	20 min
			24												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

La validation du Module RSE est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.
Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3ème absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.

- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées…), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
 *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

 Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.
 Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.

- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.

- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies**. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.

- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet**, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.
Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'université ne fournira pas de calculatrice.

- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
 Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1er cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraine la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

<table>
<tr><th>Formation</th><th>Niveau d'études</th><th>Intégration dans la maquette</th><th>Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation</th><th>Obtention de l'open badge</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Licence DEUST</td><td>Obligatoire en N1
Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1</td><td rowspan="2">Oui en N1</td><td>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »</td><td rowspan="5">Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne</td></tr>
<tr><td>Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2</td><td>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</td></tr>
<tr><td>LAS et LAR</td><td>Obligatoire en N1
Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2</td><td>Oui en N1</td><td>La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.

Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »

Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</td></tr>
<tr><td>PASS - Portail Réadaptation</td><td>Module mis à disposition sans obligation de validation</td><td>Non</td><td>Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2</td></tr>
<tr><td>BUT</td><td colspan="3">Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année.
Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance.
Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.</td></tr>
</table>

SCLV - SERVICE COMMUN DES LANGUES VIVANTES

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANSAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	**LCC/LCSH:** **N1: Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE** **PSSSE:** **N1 Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 Fabienne DAUVERGNE** **STAPS :** **Morganne SHELFORD** **SCIENCES:** **N1 Stéphanie MICHEL** **N2/N3:** **MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT //** **(LCSH) Leisha LECOINTRE**	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	**Allemand : Mme Priscilla WIND** **Espagnol : M. Julien QUILLET** **Italien : Mme Sonia PORZI** **Néérlandais : M. Imco LANTING** **Portugais : M. Ailton SOBRINHO** **Polonais : M. Piotr ROSOL** **Russe : Olga SHCHETINKOVA**	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :
SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr
LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	**UE LANSAD (1 choix selon la Mention)**	**3**													
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie														
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min	
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Anglais STAPS														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	LANSAD Anglais SCIENCES														
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min	
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min	
	LANSAD Anglais LCC/LCSH														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	**3**												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2	**LANSAD Anglais SCIENCES**													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
	N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

UFR PSYCHOLOGIE, SCIENCES SOCIALES, SCIENCES DE L'ÉDUCATION
Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026 - 2027

LICENCE ACCES SANTE 1 PSYCHOLOGIE

Conseil de Gestion : avis favorable le 10/07/2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Laetitia SILVERT - laetitia.silvert@uca.fr

Parcours, Niveau …	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
LAS 1	Laetitia SILVERT	laetitia.silvert@uca.fr

Contact en scolarité : scola.pssse@uca.fr

Assiduité aux enseignements hors UE de santé, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	Assiduité non contrôlée
Assiduité aux TD	Assiduité non contrôlée
Assiduité aux TP	Assiduité non contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà du tiers de temps de l'épreuve.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	voir Informations générales LAS

Stages		
Niveau - parcours	**durée minimale**	**calendrier/période**
NEANT		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : maude.gidel@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - LAS PSYCHOLOGIE					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	1, 2, 3	14	X		
B	4, 5	6	X		
D	8, 9, 10	14	X		
E	11, 12	6	X		

SEMESTRE 1 : BLOC MINEURE SANTE

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
					évaluation initiale					2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
BLOC MINEURE SANTE												
UE 1 : Anatomie	2,5	Jean-Marc GARCIER Marie-Ange CIVIALE	25 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h
UE 2 : Physiologie	2,5	Marie-Ange CIVIALE Frédéric COSTE	25 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h
UE 3 : Biologie cellulaire	2	Pascale GUEIRARD	20 h		EvT		1	QCM	1 h	1	1 h	1
UE 4 : Biochimie structurale	2	Stéphane WALRAND Vincent SAPIN	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h	1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h

Autre UE semestre 1												
UE Découverte des métiers	1	Marie-Ch. LEYMARIE	2h		EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	30 min	1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	30 min
Thème 1 : Présentation des métiers de Maïeutique		Pierre CLAVELOU										
Thème 2 : Présentation des métiers en Médecine		Emmanuel NICOLAS	2h									
Thème 3 : Présentation des métiers en Odontologie		Christiane FORESTIER										
Thème 4 : Présentation des métiers en Pharmacie			2h									
			2h									

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

QCM : questions à choix multiples ; QROC : questions ouvertes rédactionnelles courtes ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Les volumes horaires et responsables d'UE sont donnés à titre indicatif

SEMESTRE 2 : BLOC MINEURE SANTE

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
					évaluation initiale					2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Embryologie et histologie générales	2	Lauren VERONESE Carole GOUMY Laetitia GOUAS	23 h		EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h	1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h
UE 6 : Biologie moléculaire et génome	2	Isabelle CREVEAUX Nicolas GONCALVES-MENDES	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	45 min	1	QCM et/ou QROC	45 min
UE 7 : Le médicament – De la conception à la dispensation du médicament	2	Nicolas AUTHIER Erick BEYSSAC	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	45 min	1	QCM et/ou QROC	45 min
UE 8 : Prévention des risques infectieux	1	Ousmane TRAORE Marie-Pierre TEJEDOR	10 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	30 min	1	QCM et/ou QROC	30 min
UE 9 : Outils méthodologiques de la santé	2	Lemlih OUCHCHANE Emmanuel NICOLAS	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h
Autre UE semestre 2												
	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
					évaluation initiale					2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Préparation du second groupe d'épreuves	1	Damien BOUVIER Olivier CHAVIGNON Jean-Marc GARCIER Isabelle Ranchon-Cole	8h				1	QCM et ou QROC	15 min	1	QCM et ou QROC	15 min

Les volumes horaires et responsables d'UE sont donnés à titre indicatif

A = Rendu numérique sous différentes formes (écrit, vidéo, …) VALIDE/NON VALIDE

REMARQUES :

UE Préparation du second groupe d'épreuves : A = Rendu écrit sur ENT : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par un rendu d'écrit(s) sur l'ENT.

- En évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.

- Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

Licence Accès Santé LAS PSYCHOLOGIE - NIVEAU 1

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC-Evt	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	**UE1 : Psychologie sociale 1**	**6**													
		EC 1 : Psychologie sociale 1		1	EvC1	50%	1	E	15mn				1	E	30mn	
					EvC2	50%	1	E	15mn							
		UE2 : Psychologie cognitive 1	**6**													
		EC 1 : Psychologie cognitive 1		1	EvC1	35%	1	E	30mn				1	E	45mn	
					EvC2	35%	1	E	30mn							
					EvC3	30%	1	M								
		UE3 : Méthodes 1	**2**													
		EC 1 : Méthodologie scientifique 1		1	EvC1	50%	1	E	30mn				1	E	45mn	
					EvC2	50%	1	E	45mn							
	B	**UE4 : Psychologie clinique 1**	**3**													
		EC 1 : Psychologie clinique 1		1	EvC1	50%	1	E	30mn				1	E	45mn	
					EvC2	50%	1	E	30mn							
		UE5: Psychologie du développement 1	**3**													
		EC1:Psychologie du développement 1		1	EvC1	50%	1	E	30mn				1	E	30mn	
					EvC2	50%	1	E	30mn							

2	D	**UE8 : Psychologie sociale 2**	**3**												
		EC 1 : Psychologie sociale 2		1	EvC1	50%	1	E	15mn				1	E	45mn
					EvC2	50%	1	E	15mn						
		UE9 : Psychologie cognitive 2	**5**												
		EC 1 : Psychologie cognitive 2		1	EvC1	40%	1	E	30mn				1	E	45mn
					EvC2	60%	1	E	45mn						
		UE10 : Méthodes 2	**6**												
		EC 1 : Méthodologie scientifique 2		0,5	EvC1	50%	1	E	45mn				1	E	45mn
					EvC2	50%	1	E	45mn						
		EC 2 : Statistiques 2		0,5	EvC1	50%	1	E	1h00				1	A	1h00
					EvC2	50%	1	A	1h00						
	E	**UE11 : Psychologie clinique 2**	**3**												
		EC 1 : Psychologie clinique 2		1	EvC1	50%	1	E	30mn				1	E	45mn
					EvC2	50%	1	E	30mn						
		UE12: Langue vivante 1	**3**												
		EC 1 : Anglais 1		**cf. MCCC du SCLV**											
			20												

La validation du Module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire pour l'obtention du diplôme de Licence. Il est intégré aux maquettes de la première année de Licence.
Cependant, concernant les Licences accès santé 1ère année dans lesquelles le module n'a pas pu être intégré dans la maquette, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur cycle de Licence afin qu'ils valident le Module à leur convenance.

Rappel des modalités de validation du module : test de positionnement validé par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues).

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

N1 - Module Responsabilité Sociétale et Environnementale : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

N1 S2 - UE9 EC1 : nature de l'épreuve "A" EvC-expés : participation expériences (5h) ou évaluation sur un article scientifique en anglais (examen sur table)

N1 S2 - UE10 EC2 : nature des épreuves "A" : production docs numériques, épreuve individuelle.

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.
Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3ème absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.

- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées…), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
 *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

 Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.
 Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.

- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.

- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies**. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.

- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet**, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.
Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'université ne fournira pas de calculatrice.

- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
 Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1er cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraine la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

<table>
<tr><th>Formation</th><th>Niveau d'études</th><th>Intégration dans la maquette</th><th>Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation</th><th>Obtention de l'open badge</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Licence DEUST</td><td>Obligatoire en N1
Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1</td><td rowspan="2">Oui en N1</td><td>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »</td><td rowspan="5">Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne</td></tr>
<tr><td>Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2</td><td>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</td></tr>
<tr><td>LAS et LAR</td><td>Obligatoire en N1
Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2</td><td>Oui en N1</td><td>La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.

Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »

Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</td></tr>
<tr><td>PASS - Portail Réadaptation</td><td>Module mis à disposition sans obligation de validation</td><td>Non</td><td>Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2</td></tr>
<tr><td>BUT</td><td colspan="3">Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année.
Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance.
Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.</td></tr>
</table>

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française avec crédits aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

Le choix des cours se fait auprès de la scolarité du Centre FLEURA (Français Général ou Compétences spécifiques)

1ER NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2EME NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3EME NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 5 et 6 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

Les étudiants de niveau B1 et plus ont également la possibilité de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6 de 36h.

SCLV - SERVICE COMMUN DES LANGUES VIVANTES

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANSAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	**LCC/LCSH:** **N1: Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE** **PSSSE:** **N1 Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 Fabienne DAUVERGNE** **STAPS :** **Morganne SHELFORD** **SCIENCES:** **N1 Stéphanie MICHEL** **N2/N3:** **MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT //** **(LCSH) Leisha LECOINTRE**	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	**Allemand : Mme Priscilla WIND** **Espagnol : M. Julien QUILLET** **Italien : Mme Sonia PORZI** **Néérlandais : M. Imco LANTING** **Portugais : M. Ailton SOBRINHO** **Polonais : M. Piotr ROSOL** **Russe : Olga SHCHETINKOVA**	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :
SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr
LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	**UE LANSAD (1 choix selon la Mention)**	**3**													
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie														
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min	
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Anglais STAPS														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	LANSAD Anglais SCIENCES														
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min	
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min	
	LANSAD Anglais LCC/LCSH														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	**3**												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2	**LANSAD Anglais SCIENCES**													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
	N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

UFR PSYCHOLOGIE, SCIENCES SOCIALES, SCIENCES DE L'ÉDUCATION
Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026 - 2027

LICENCE ACCES SANTE 2 PSYCHOLOGIE

Conseil de Gestion : avis favorable le 10/07/2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Laetitia SILVERT - laetitia.silvert@uca.fr

Contact en scolarité : scola.pssse@uca.fr

Assiduité aux enseignements hors UE de santé, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	Assiduité non contrôlée
Assiduité aux TD	Assiduité non contrôlée
Assiduité aux TP	Assiduité non contrôlée
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà du tiers de temps de l'épreuve.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Voir Informations générales

Stages		
Niveau - parcours	**durée minimale**	**calendrier/période**
NEANT		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : maude.gidel@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 2- LAS PSYCHOLOGIE : Compensation intégrale					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
A	1, 2, 3	15	X		
B	4, 5,7	9	X		
D	8, 9, 10	15	X		
F	11, 13, 14	9	X		

Mineure santé LAS 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1		**UE 1 : Appareil digestif**	**3**													
		Anatomie Physiologie Histologie			EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1h30				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H30	
		UE 2 : Biochimie	**3**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H	
			6													
2		**UE 3 : Biodisponibilité**	**2**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn	
		UE 4 : Phase orale de la digestion	**1**													
					EvT		1	QCM	30 mn				1	QCM	30 mn	
		UE 5 : Physiologie de l'exercice musculaire	**2**													
					EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H	
		UE 6 : Santé environnementale et reproduction	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
			6													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

Licence Accès Santé LAS PSYCHOLOGIE - NIVEAU 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC-Evt	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	**UE 1 : Psychologie sociale 3**	**6**													
		EC 1 : Psychologie sociale 3		1	EvT	100%	1	E	1h00				1	E	1h00	
		UE 2 : Psychologie cognitive 3	**3**													
		EC 1 : Psychologie cognitive 3		1	EvT	100%	1	E	1h00				1	E	1h00	
		UE 3 : Méthodes 3	**6**													
		EC 1 : Méthodologie scientifique 3		0,5	EvT	100%	1	E	45mn				1	E	45mn	
		EC 2 : Statistiques 3		0,5	EvC1	50%	1	E	1h30				1	E	1h30	
					EvC2	50%	1	E	1h30							
	B	**UE 4 : Psychologie clinique 3**	**3**													
		EC 1 : Psychologie clinique 3		1	EvT	100%	1	E	40mn				1	A	40mn	
		UE 5: Psychologie du développement 3	**3**													
		EC1: Psychologie du développement 3		1	EvT	100%	1	E	1h00				1	E	1h00	
		UE 7: Langue vivante 2	**3**													
		EC 1 : Anglais 2		**cf. MCCC du SCLV**												

			24													
4	D	**UE 8 : Psychologie sociale 4**	**3**													
		EC 1 : Psychologie interculturelle		1	EvT	100%	1	E	30mn				1	E	30mn	
		UE 9 : Biologie du comportement	**6**													
		EC 1 : Neurosciences cognitives		1	EvT	100%	1	E	45mn				1	E	45mn	
		UE 10 : Méthodes 4	**6**													
		EC 1 : Méthodologie scientifique 4		0,5	EvC1	45%	1	E	40mn							
					EvC2	45%	1	E	40mn				1	E	1h00	
					EvC-Expé	10%	1	A	4h00							
		EC 2 : Statistiques 4		0,5	EvC1	50%	1	E	1h30				1	E	1h30	
					EvC2	50%	1	E	1h30							
	F	**UE 11 : Psychologie clinique 4**	**3**													
		EC 1 : Psychologie clinique 4		1	EvT	100%	1	E	1h00				1	E	1h00	
		UE 13 : PPP1	**3**													
		EC 1 : Projet professionnel		1	EvT	100%	1	M					1	M		
		UE 14 : Langue vivante 3	**3**													
		EC 1 : Anglais 3		**cf. MCCC du SCLV**												
			24													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

N2 - Module Responsabilité Sociétale et Environnementale : La validation du Module est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA, les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

N2 S3 - UE4 EC1 : nature de l'épreuve "A" : QCM en ligne via Moodle en seconde chance

N2 S4 - UE10 EC1 : nature de l'épreuve "A" sur EvC expés : participation expériences (4h) ou évaluation sur un article scientifique en anglais (examen sur table)

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.
Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3ème absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.

- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées…), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
 *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

 Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.
 Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.

- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.

- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies**. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.

- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet**, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.
Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'université ne fournira pas de calculatrice.

- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
 Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1er cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraine la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

<table>
<tr><th>Formation</th><th>Niveau d'études</th><th>Intégration dans la maquette</th><th>Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation</th><th>Obtention de l'open badge</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Licence DEUST</td><td>Obligatoire en N1
Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1</td><td rowspan="2">Oui en N1</td><td>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »</td><td rowspan="5">Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne</td></tr>
<tr><td>Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2</td><td>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</td></tr>
<tr><td>LAS et LAR</td><td>Obligatoire en N1
Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2</td><td>Oui en N1</td><td>La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.

Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »

Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</td></tr>
<tr><td>PASS - Portail Réadaptation</td><td>Module mis à disposition sans obligation de validation</td><td>Non</td><td>Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2</td></tr>
<tr><td>BUT</td><td colspan="3">Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année.
Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance.
Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.</td></tr>
</table>

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

ENSEIGNEMENTS DE LANGUES EN LICENCE

Il est proposé un renforcement en langue française avec crédits aux étudiants internationaux souhaitant approfondir leurs connaissances et optimiser leurs chances de réussite en Licence.

Dans le cas où ces étudiants choisiraient cette possibilité, il en est fait mention dans leur contrat pédagogique. Pour les étudiants en parcours adapté, ce renforcement est obligatoire.

Le choix des cours se fait auprès de la scolarité du Centre FLEURA (Français Général ou Compétences spécifiques)

1ER NIVEAU DE LICENCE

3 crédits sont attribués au semestre 2 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

L'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

2EME NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 3 et 4 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

3EME NIVEAU DE LICENCE

3 crédits par semestre sont attribués aux semestres 5 et 6 pour les compétences linguistiques en langue étrangère.

Pour chacun des deux semestres, l'enseignement de langue étrangère (généralement l'anglais) prévu dans les maquettes est substitué, pour les étudiants internationaux, par 2 enseignements de mêmes coefficients et affectés de 3 crédits au total : Langue étrangère ou Anglais et Français Langue Etrangère – FLE

Les MCCC et la durée de l'enseignement de langue étrangère restent inchangés.

Les MCCC de l'enseignement de FLE relèvent de l'évaluation continue en évaluation initiale. La 2nde chance consistera en un écrit de 2h ou un oral de 20 mn selon effectif et niveau de langue.

Les étudiants de niveau B1 et plus ont également la possibilité de choisir l'UE libre Français Langue Etrangère – FLE affectée de 3 crédits au semestre 6 de 36h.

SCLV - SERVICE COMMUN DES LANGUES VIVANTES

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANSAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	**LCC/LCSH:** **N1: Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE** **PSSSE:** **N1 Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 Fabienne DAUVERGNE** **STAPS :** **Morganne SHELFORD** **SCIENCES:** **N1 Stéphanie MICHEL** **N2/N3:** **MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT //** **(LCSH) Leisha LECOINTRE**	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	**Allemand : Mme Priscilla WIND** **Espagnol : M. Julien QUILLET** **Italien : Mme Sonia PORZI** **Néérlandais : M. Imco LANTING** **Portugais : M. Ailton SOBRINHO** **Polonais : M. Piotr ROSOL** **Russe : Olga SHCHETINKOVA**	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :
SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr
LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	**UE LANSAD (1 choix selon la Mention)**	**3**													
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie														
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min	
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Anglais STAPS														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	LANSAD Anglais SCIENCES														
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min	
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min	
	LANSAD Anglais LCC/LCSH														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	**3**												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2	**LANSAD Anglais SCIENCES**													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
	N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

Service Pédagogique des Licences Scientifiques

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026 - 2027

Unités d'enseignement
LAS 1 SCIENCES

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **CANET Isabelle - direction.spls@uca.fr**

Parcours, Niveau …	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
LAS 1 Biologie - Chimie	I. Balandier - A. Stevens V. Hélaine Z. Chamas	depa.spls@uca.fr
LAS 1 Mathématiques - Physique-SPI	T. Buffard F. Manso Z. Chamas	depa.spls@uca.fr
LAS 1 Mathématiques - Chimie	V. Hélaine T. Buffard Z. Chamas	depa.spls@uca.fr

Contact en scolarité : BRUGIERE Dominique - dominique.brugiere@uca.fr

Assiduité aux enseignements hors UE de santé	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	Pas de contrôle systématique de l'assiduité
Assiduité aux TD	Pas de contrôle systématique de l'assiduité - La prise en compte de l'assiduité pourra néanmoins intervenir au sein des notes "Autre" selon les MCCC propres à chaque UE.
Assiduité aux TP	Contrôle de l'assiduité par émargement - 2 absences injustifiées entrainent la défaillance La présence obligatoire dispense de convocation en TP noté.
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	voir Informations générales LAS

Stages		
Niveau - parcours	**durée minimale**	**calendrier/période**
sans objet		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/2022.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - Tous parcours					
Intitulé des blocs de compensation	**Numéros des UE composant les blocs**	**Crédits attribués aux blocs**	**Bloc compensable**	**Bloc non compensable**	**Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)**
Bloc A - semestre 1	**toutes UE**	30	X		
Bloc A' - semestre 2	**toutes UE**	30	X		

SEMESTRE 1 : BLOC MINEURE SANTE

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
					évaluation initiale					2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
BLOC MINEURE SANTE												
UE 1 : Anatomie	2,5	Jean-Marc GARCIER Marie-Ange CIVIALE	25 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h
UE 2 : Physiologie	2,5	Marie-Ange CIVIALE Frédéric COSTE	25 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h
UE 3 : Biologie cellulaire	2	Pascale GUEIRARD	20 h		EvT		1	QCM	1 h	1	1 h	1
UE 4 : Biochimie structurale	2	Stéphane WALRAND Vincent SAPIN	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h	1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h

Autre UE semestre 1												
UE Découverte des métiers **Thème 1 : Présentation des métiers de Maïeutique** **Thème 2 : Présentation des métiers en Médecine** **Thème 3 : Présentation des métiers en Odontologie** **Thème 4 : Présentation des métiers en Pharmacie**	1	Marie-Ch. LEYMARIE Pierre CLAVELOU Emmanuel NICOLAS Christiane FORESTIER	2h 2h 2h 2h		EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	30 min	1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	30 min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale
QCM : questions à choix multiples ; QROC : questions ouvertes rédactionnelles courtes ; A : autre (à préciser dans les remarques)
Les volumes horaires et responsables d'UE sont donnés à titre indicatif

SEMESTRE 2 : BLOC MINEURE SANTE

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences							
					évaluation initiale					2nde chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 5 : Embryologie et histologie générales	2	Lauren VERONESE Carole GOUMY Laetitia GOUAS	23 h		EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h	1	QCM et/ou QROC et/ou questions rédactionnelles	1 h
UE 6 : Biologie moléculaire et génome	2	Loïc Blanchon Nicolas GONCALVES-MENDES	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	45 min	1	QCM et/ou QROC	45 min
UE 7 : Le médicament – De la conception à la dispensation du médicament	2	Nicolas AUTHIER Erick BEYSSAC	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	45 min	1	QCM et/ou QROC	45 min
UE 8 : Prévention des risques infectieux	1	Ousmane TRAORE Marie-Pierre TEJEDOR	10 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	30 min	1	QCM et/ou QROC	30 min
UE 9 : Outils méthodologiques de la santé	2	Lemlih OUCHCHANE Emmanuel NICOLAS	20 h		EvT		1	QCM et/ou QROC	1 h	1	QCM et/ou QROC	1 h

Autre UE semestre 2													
	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Responsables	Volume Horaire	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences								
					évaluation initiale					2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE Préparation du second groupe d'épreuves	1	Damien BOUVIER Olivier CHAVIGNON Jean-Marc GARCIER Isabelle Ranchon-Cole	8h				1	QCM et ou QROC	15 min	1	QCM et ou QROC	15 min	

Les volumes horaires et responsables d'UE sont donnés à titre indicatif

A = Rendu numérique sous différentes formes (écrit, vidéo, …) VALIDE/NON VALIDE

REMARQUES :

UE Préparation du second groupe d'épreuves : A = Rendu écrit sur ENT : cette UE n'entre pas dans le processus de compensation. Elle est validée ou non validée par un rendu d'écrit(s) sur l'ENT.

- En évaluation initiale, la validation de cette UE est obligatoire pour acquérir 1 ECTS et valider le semestre, permettant ainsi de pouvoir candidater à l'admission dans les études de santé.
- Il n'y a pas d'épreuve spécifique à cette UE en 2nde chance mais elle ne bloque pas la validation du semestre : si la moyenne obtenue sur les autres UE est supérieure ou égale à 10/20, alors l'UE est validée par compensation.

NIVEAU 1 - LAS 1 Mathématiques - Physique-SPI

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 27 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	**Mathématiques 1** *(S1ABAU01)*														
			8		EvC EvT	50	2 1	E+A E	2h	1	E	2h	1	E	2h	
	A	**Physique-SPI 1** *(S1ABAU02)*														
		Optique *(S1ABAE02)*	8	0,4	EvC	100	≥2	E		1	E	1.5h	1	E	1.5h	
		Electricité *(S1ABAE01)*		0,4	EvC	100	≥2	E		1	E	1.5h	1	E	1.5h	
		Physique expérimentale *(S1ABAE03)*		0,2	EvC	100	2	TP					1	E	1h	
	A	**Outils Mathématiques 1** *(S1AAAU07)*														
			2		EvC EvT	20	>2 1	A E	1.5h	1	E	1.5h	1	E	1.5h	
	A	**Anglais** *(S1AAAU02)*														
			2				Voir Annexe MCCC LANSAD									
	A	**Mineure Santé 1**														
			10		*cf MCCC mineure santé*											
			30													

	A'	**Responsabilité Sociétale et Environnementale** *(Z300ZCLB)*													
			Les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe												
	A'	**Mathématiques 2** *(Z120BU01)*	9												
					EvC EvT	40	2 1	E E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	A'	**Physique-SPI 2** *(S1ABBU05)*													
		Electrostatique *(S1ABBE03)*	9	0,33	EvT		1	E	1.5h				1	E	1h
		Mécanique du point *(S1ABBE01)*		0,33	EvC	100	≥2	E					1	E	1h
		TP Physique SPI *(S1ABBE05)*		0,33	EvC	100	≥4	TP+A		≥2	TP+A		1	E	1h
	A'	**Outils Mathématiques 2** *(S1ABBU06)*													
			2		EvT		1	E	1.5h				1	E	1.5h
	A'	**Mineure Santé 2**													
			10		*cf MCCC mineure santé*										
			30												

La validation du module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire pour l'obtention du diplôme de Licence. Il est intégré aux maquettes de la première annee de Licence.

Cependant, concernant les Licences accès santé 1ère année dans lesquelles le module n'a pas pu être intégré dans la maquette, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur cycle de Licence afin qu'ils valident le Module à leur convenance.

Rappel des modalités de validation du module : test de positionnement validé par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues).

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Toutes UE : la calculatrice, lorsqu'autorisée en évaluation, est une calculatrice non programmable validée par la scolarité. Les calculatrices programmables, même en mode examen, sont interdites.

Mathématiques 1 : A consiste en 2 ou 3 petits contrôles lors des séances TD, d'un QCM en ligne et de la participation ; la note de 2nde chance prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2nde chance

Physique-SPI 1 - *EC Physique expérimentale* : en TP, tous les comptes-rendus sont notés et à rendre à la fin de chaque séance. La 2ème chance se fait par écrit.

Outils Mathématiques 1 : A consiste en plusieurs QCM effectués en ligne ; la note de 2nde chance prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale) si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2nde chance

Mathématiques 2 : la note de 2nde chance prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2nde chance.

Physique-SPI 2 - *EC TP Physique SPI* : l'évaluation se base sur le compte rendu du TP (TP) et le travail en séance (A)

NIVEAU 1 - LAS1 Biologie - Chimie

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 18 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	A'loc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	**Biologie 1** *(S1AAAU05)*														
		Apparition et diversification de la Vie *(Z126AM01)*	8	0,375	EvC EvT	50	3 1	E + A E	30 min 1.5h	1	EvT	1.5h	1	EvT	1.5h	
		La cellule, unité fonctionnelle du vivant *(Z126AM02)*		0,625	EvC EvT	50	2 1	E E	1h+30 min 1.5h	1	EvT	1.5h	1	EvT	1.5h	
	A	**Chimie 1** *(S1AAAU06)*														
		Réactions en solution aqueuse *(S1AAAE03)*	8	0,35	EvT		1	E	1.5h				1	E	1.5h	
		TP Réactions en solution *(S1AAAE05)*		0,2	EvC	100	3	TP + 2A	1.5h/-/15min	2	TP+A	1.5h / -	1	E	45min	
		Atomes et liaisons *(S1AAAE06)*		0,45	EvC	100	2	E	2*1h	1	E	1.5h	1	E	1.5h	
	A	**Outils Mathématiques 1** *(S1AAAU07)*														
			2		EvC EvT	20	>2 1	A E	1.5h	1	E	1.5h	1	E	1.5h	
	A	**Anglais** *(S1AAAU02)*														
			2		Voir Annexe MCCC LANSAD											
	A	**Mineure Santé 1**														
			10		*cf MCCC mineure santé*											
			30													

	A'	**Responsabilité Sociétale et Environnementale** *(Z300ZCLB)*													
			Les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe												
	A'	**Biologie 2** *(Z126BU01)*	9												
		Thème 1, Bases de la transmission génétique *Thème 2, Diversité des êtres vivants* *Thème 3, Ecologie générale* *Thème 4, Nutriments, médicaments, santé publique*			EvC EvT	33	3 2	TP E	1.5h	2	E	1.5h	1	E	3h
	A'	**Chimie 2** *(Z119BU01)*	9												
		Thermodynamique et cinétique chimiques *(Z119BM09)*		0,5	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		Réactivité organique *(Z119BM05)*		0,5	EvT		1	E	2h				1	E	2h
	A'	**Outils Mathématiques 2** *(S1AABU06)*													
			2		EvT		1	E	1.5h				1	E	1.5h
	A'	**Mineure Santé 2**													
			10		*cf MCCC mineure santé*										
			30												

La validation du module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire pour l'obtention du diplôme de Licence. Il est intégré aux maquettes de la première année de Licence.

Cependant, concernant les Licences accès santé 1ère année dans lesquelles le module n'a pas pu être intégré dans la maquette, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur cycle de Licence afin qu'ils valident le Module à leur convenance.

Rappel des modalités de validation du module : test de positionnement validé par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues).

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Toutes UE : la calculatrice, lorsqu'autorisée en évaluation, est une calculatrice non programmable validée par la scolarité. Les calculatrices programmables, même en mode examen, sont interdites.

Biologie 1 - *EC Apparition et diversification de la vie* : A désigne un test en ligne - *Tous EC* : conservation de la note d'EvC en 2nde chance

Chimie 1 - *EC TP réactions en solution* : l'EvC de TP est une épreuve pratique sur l'un des TPs tiré au sort (50%). A désigne 1 QCM en ligne sur la sécurité (15%) et 1 QCM sur l'ensemble des TPs (35%, réalisé en TD)

Outils Mathématiques 1 : A consiste en plusieurs QCM effectués en ligne ; la note de 2nde chance prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale) si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2nde chance

Biologie 2 : L'évaluation terminale est divisée en deux épreuves de 1.5h portant chacune sur 2 thèmes (1 épreuve sur les thèmes 1 et 3, la 2ème sur les thèmes 2 et 4) ; 1 seule évaluation terminale en 2nde chance de 3h pour les 4 thèmes. Conservation des notes d'EvC en 2nde chance.

NIVEAU 1 - LAS 1 Mathématiques - Chimie

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 18 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	A'loc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	**Chimie 1** *(S1AAAU06)*														
		Réactions en solution aqueuse *(S1AAAE03)*	8	0,35	EvT		1	E	1.5h				1	E	1.5h	
		TP Réactions en solution *(S1AAAE05)*		0,2	EvC	100	3	TP + 2A	1.5h/-/15min	2	TP+A	1.5h / -	1	E	45min	
		Atomes et liaisons *(S1AAAE06)*		0,45	EvC	100	2	E	2*1h	1	E	1.5h	1	E	1.5h	
	A	**Mathématiques 1** *(S1ABAU01)*														
			8		EvC EvT	50	2 1	E+A E	2h	1	E	2h	1	E	2h	
	A	**Outils Mathématiques 1** *(S1AAAU07)*														
			2		EvC EvT	20	>2 1	A E	1.5h	1	E	1.5h	1	E	1.5h	
	A	**Anglais** *(S1AAAU02)*														
			2			Voir Annexe MCCC LANSAD										
	A	**Mineure Santé 1**														
			10		*cf MCCC mineure santé*											
			30													

	A'	**Responsabilité Sociétale et Environnementale** *(Z300ZCLB)*													
			Les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe												
		Chimie 2 *(Z119BU01)*	9												
		Thermodynamique et cinétique chimiques *(Z119BM09)*		0,5	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		Réactivité organique *(Z119BM05)*		0,5	EvT		1	E	2h				1	E	2h
		Mathématiques 2 *(Z120BU01)*	9												
					EvC EvT	40	2 1	E E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	A'	**Outils Mathématiques 2** *(S1ABBU06)*													
			2		EvT		1	E	1.5h				1	E	1.5h
	A'	**Mineure Santé 2**													
			10		*cf MCCC mineure santé*										
			30												

La validation du module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire pour l'obtention du diplôme de Licence. Il est intégré aux maquettes de la première année de Licence.

Cependant, concernant les Licences accès santé 1ère année dans lesquelles le module n'a pas pu être intégré dans la maquette, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur cycle de Licence afin qu'ils valident le Module à leur convenance.

Rappel des modalités de validation du module : test de positionnement validé par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues).

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

Toutes UE : la calculatrice, lorsqu'autorisée en évaluation, est une calculatrice non programmable validée par la scolarité. Les calculatrices programmables, même en mode examen, sont interdites.

Chimie 1 - *EC TP réactions en solution* : l'EvC de TP est une épreuve pratique sur l'un des TPs tiré au sort (50%). A désigne 1 QCM en ligne sur la sécurité (15%) et 1 QCM sur l'ensemble des TPs (35%, réalisé en TD)

Mathématiques 1 : A consiste en 2 ou 3 petits contrôles lors des séances TD, d'un QCM en ligne et de la participation ; la note de 2nde chance prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2nde chance

Outils Mathématiques 1 : A consiste en plusieurs QCM effectués en ligne ; la note de 2nde chance prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale) si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2nde chance

Mathématiques 2 : la note de 2nde chance prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2nde chance.

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.
Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3ème absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.

- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées…), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
 *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

 Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.
 Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.

- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.

- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies**. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.

- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet**, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.
Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'université ne fournira pas de calculatrice.

- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
 Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1er cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraine la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

<table>
<tr><th>Formation</th><th>Niveau d'études</th><th>Intégration dans la maquette</th><th>Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation</th><th>Obtention de l'open badge</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Licence DEUST</td><td>Obligatoire en N1
Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1</td><td rowspan="2">Oui en N1</td><td>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »</td><td rowspan="5">Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne</td></tr>
<tr><td>Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2</td><td>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</td></tr>
<tr><td>LAS et LAR</td><td>Obligatoire en N1
Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2</td><td>Oui en N1</td><td>La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.

Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »

Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</td></tr>
<tr><td>PASS - Portail Réadaptation</td><td>Module mis à disposition sans obligation de validation</td><td>Non</td><td>Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2</td></tr>
<tr><td>BUT</td><td colspan="3">Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année.
Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance.
Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.</td></tr>
</table>

SCLV - SERVICE COMMUN DES LANGUES VIVANTES

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANSAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	**LCC/LCSH:** **N1: Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE** **PSSSE:** **N1 Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 Fabienne DAUVERGNE** **STAPS :** **Morganne SHELFORD** **SCIENCES:** **N1 Stéphanie MICHEL** **N2/N3:** **MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT //** **(LCSH) Leisha LECOINTRE**	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	**Allemand : Mme Priscilla WIND** **Espagnol : M. Julien QUILLET** **Italien : Mme Sonia PORZI** **Néérlandais : M. Imco LANTING** **Portugais : M. Ailton SOBRINHO** **Polonais : M. Piotr ROSOL** **Russe : Olga SHCHETINKOVA**	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :
SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr
LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	**UE LANSAD (1 choix selon la Mention)**	**3**													
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie														
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min	
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Anglais STAPS														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	LANSAD Anglais SCIENCES														
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min	
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min	
	LANSAD Anglais LCC/LCSH														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	**3**												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2	**LANSAD Anglais SCIENCES**													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
	N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

UFR BIOLOGIE
Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026-2027

LAS 2 BIOLOGIE

Parcours : Biologie Cellulaire et Physiologie
Parcours : Nutrition / Pharmacologie

Conseil de Gestion : 29/06/2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsables Pédagogiques de la mention :
Corinne CALET N2 (corinne.lours@uca.fr) et Emmanuel VANROBAYS N3 (Emmanuel.vanrobays@uca.fr)

Parcours, Niveau …	ferent Pédagogiq	Adresse e-mail

Contact en scolarité : BRUGIERE Dominique - dominique.brugiere@uca.fr

Assiduité aux enseignements hors UE de santé	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	Fortement recommandée
Assiduité aux TD	Certains TD font l'objet de contrôle continu
Assiduité aux TP	**L'assiduité est obligatoire pour toutes les séances de TP même lorsque des séances ne sont pas évaluées (L'étudiant est noté ABI à l'UE à partir de 2 absences injustifiées.)**
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves pour les EvT portant sur les CM/TD. Aucun retard n'est toléré pour les examens de TP.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	"• Une note de 0 sera attribuée à une épreuve pour laquelle l'absence est injustifiée L'étudiant est noté ABI à l'UE à partir de 2 absences injustifiées. En cas d'absence justifiée: : • si le nombre d'épreuves est égal à 2, une épreuve de substitution est mise en place (pour avoir deux notes d'EvC), • si le nombre d'épreuves est supérieur ou égal à 3, il y a possibilité soit de neutraliser la/les note/s, soit de mettre en place une épreuve de substitution, afin d'avoir a minima deux notes. Toute absence à une épreuve de substitution est considérée comme injustifiée."

Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 2 - Parcours LAS2 BCP et NP, semestre 3 et 4				
Intitulé des blocs de compensation	**Numéros des UE composant les blocs**	**Crédits attribués aux blocs**	**Compense**	**Ne compense pas**
A/A' (Majeure)	cf. tableaux	18 ects au S3 21 ects au S4	B/B' Mineure C/C' Transverse	
B/B' (Mineure santé)	cf. tableaux	6 ects au S3 et 6 ects au S4	A/A' Majeure C/C' Transverse	
C/C' (Transverse)	cf. tableaux	6 ects au S3 et 3 ects au S4		A/A' Majeure B/B' Mineure

Modalités de validation de l'année - N2
Avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 Avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 au bloc **ABA'B'**

NIVEAU 2 - LAS 2 BCP

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 42 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
3	A	**UE 1 : Biologie et génétique moléculaire-Bioinformatique**	**6**		EvC EvT	50	3 1	E+E+A E	1h30 (E)+30 (E) 2h	3 1	E+E+A E	1h30 (E)+30 (E) 2h	1	E	2h
		UE 2 : Microbiologie	**3**		EvC EvT	50	≥2 1	A+E E	45min 1h30				1	E	1h30
		UE 3 : Développement animal et végétal	**6**												
		EC 1 : Développement animal		0,5	EvC EvT	30	2 1	A E	- 1h30				1	E	1h
	C	**UE 5 : PPP**	**3**		EvC	100	2	A+O	10'				1	O	10'
		UE 6: Anglais	**3**			Voir Annexe MCCC LANSAD									
			21												
4	A'	**UE 7: Cellule et énergie**	**6**		EvC EvT	50	2 1	E E	1h 2h				1	E	2h
		UE 8: Physiologie des communications animales et végétales	**6**		EvC EvT	40	≥3 1	A E	- 2h				1	E	2h
		UE 9 :Reproduction animale et végétale	**3**		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 10 : Statistiques 1	**3**		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 11 : Neurobiologie cellulaire	**3**		EvC EvT	40	≥2 1	A E	1h30				1	E	1h30
	B'	**Mineure santé**	**6**			Voir MCCC Mineure									
	C'	**UE 12 : Anglais**	**3**			Voir Annexe MCCC LANSAD									

4		**UE 7: Cellule et énergie**	**6**		EvC EvT	50	2 1	E E	1h 2h				1	E	2h
		UE 8: Physiologie des communications animales et végétales	**6**		EvC EvT	40	≥3 1	A E	- 2h				1	E	2h
	A'	**UE 9 :Reproduction animale et végétale**	**3**		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 10 : Statistiques 1	**3**		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 11 : Neurobiologie cellulaire	**3**		EvC EvT	40	≥2 1	A E	1h30				1	E	1h30
	B'	**Mineure santé**	**6**			Voir MCCC Mineure									
	C'	**UE 12 : Anglais**	**3**			Voir Annexe MCCC LANSAD									
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Pour les UE à évaluation mixte EvC/EvT portées par l'UFR Biologie, il y a conservation en seconde chance des notes de CC, quelle que soit la note

REMARQUES :

UE 1: A= Ecrit et/ou évaluation en ligne (be safe be clean). L'UE 1 comporte des TP non notés mais pour lesquels la non assiduité sera sanctionnée (cf page2).
UE 2: A=tests en ligne+CR TP
UE 3: A: CC en ligne ou en présentiel, TD obligatoire, TP non notés pour lesquels la non assiduité sera sanctionnée
UE 4: CC : 40% (2 epreuves : CR TP + examen ecrit), ABJ : oral
UE 5: A= diaporama; les TD correspondant à des rendus d'information par les étudiants, l'absence à ceux-ci pourra être sanctionnée.
UE 6: A=oral et/ou compréhension orale
UE 7 : cette UE comprend des TP pour lesquels la non-assiduité sera sanctionnée comme indiqué en page 2 des MCCC. Les TP ne sont pas notés en séance mais seront évalués lors de l'EvT.
UE 8: A= : CR TP et/ou CR TD et/ou questionnaire en ligne et/ou travail de groupe

UE 10: L'examen terminal concerne l'ensemble des enseignements de l'UE (CM et TD).
UE 11: Test en ligne+ CR TP
UE 12 : A = oral et/ou compréhension orale

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU N2 LAS Nutrition Pharmacologie

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	**UE 1 : Biologie et génétique moléculaire-Bioinformatique**	**6**		EvC EvT	50	3 1	E+E+A E	1h30 (E)+30' 2h	3 1	E+E+A E	1h30 (E)+30' 2h	1	E	2h	
		UE 2 : Microbiologie	**3**		EvC EvT	50	≥2 1	A+E E	45min 1h30				1	E	1h30	
		UE 3 : Biologie cellulaire	**3**		EvC EvT	50 50	2 1	E E	1h 1h				1	E	1h	
		UE 4: Physiologie humaine 1	**3**		EvC EvT	50 50	2 1	E E	- 1h30				1	E	1h30	
		UE 5: Pharmacologie générale	**3**		EvC EvT	50 50	3 1	A E	- 1h				1	E	1h	
	B	**Mineure santé**	**6**		Voir MCCC Mineure											
	C	**UE 6: PPP**	**3**		EvC	100	2	A+O	10'	2	A+O	10'	1	O	10'	
		UE 7 : Anglais NP	**3**		Voir Annexe MCCC LANSAD											
			30													
4	A'	**UE 8 : Cellule et énergie**	**6**		EvC EvT	50 50	2 1	E E	1h 2h				1	E	2h	
		UE 9 :Immunologie appliquée à la santé	**3**		EvT	100%	1	E	1h 1h				1	E	1h	
		UE 10 : Physiologie humaine 2	**6**		EvC EvT	50 50	≥ 2 1	E, TP E	30' 2h				1	E	2h	
		UE 11 :Systèmes sensoriels et moteurs	**3**		EvC EvT	35 65	≥ 2 1	E E	1h30				1	E ou O	1h30 ou 15'	
		UE 12 :Nutrition et Physiologie: approches intégrées	**3**		EvC EvT	50 50	2 1	E+O E	1h30				1	E	1h30	
	B'	**Mineure santé**	**6**		Voir MCCC Mineure											
	C'	**UE 13 : Anglais**	**3**		Voir Annexe MCCC LANSAD											
			30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Pour les UE à évaluation mixte EvC/EvT portées par l'UFR Biologie, il y a conservation en seconde chance des notes de CC, quelle que soit la note

REMARQUES :

UE 1: A= Ecrit et/ou évaluation en ligne (be safe be clean). L'UE 1 comporte des TP non notés mais pour lesquels la non assiduité sera sanctionnée (cf page2).
UE 2: A= tests en ligne+CR TP
UE 5: A= 3 épreuves en présentiel et/ou en ligne
UE 6: A= diaporama
UE 7: A = oral et/ou compréhension orale
UE 8: cette UE comprend des TP pour lesquels la non-assiduité sera sanctionnée comme indiqué en page 2 des MCCC. Les TP ne sont pas notés en séance mais seront évalués lors de l'EvT.
UE 13: A = oral et/ou compréhension orale

UE 4, 5, 10, 11, 12 : Conservation de la note d'EvC de session 1 en session de deuxième chance: EvC/EvT 50/50. La présence en TP et/ou TD est obligatoire.
UE 4, 5, 10, 11, 12 : La présence en TP et/ou TD est obligatoire.

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

Mineure santé LAS 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1		**UE 1 : Appareil digestif**	**3**													
		Anatomie Physiologie Histologie			EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1h30				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H30	
		UE 2 : Biochimie	**3**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H	
			6													
2		**UE 3 : Biodisponibilité**	**2**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn	
		UE 4 : Phase orale de la digestion	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
		UE 5 : Physiologie de l'exercice musculaire	**2**													
					EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H	
		UE 6 : Santé environnementale et reproduction	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
			6													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.
Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3ème absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.

- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées…), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
 *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

 Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.
 Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.

- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.

- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies**. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.

- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet**, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.
Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'université ne fournira pas de calculatrice.

- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
 Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1er cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraine la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

<table>
<tr><th>Formation</th><th>Niveau d'études</th><th>Intégration dans la maquette</th><th>Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation</th><th>Obtention de l'open badge</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Licence DEUST</td><td>Obligatoire en N1
Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1</td><td rowspan="2">Oui en N1</td><td>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »</td><td rowspan="5">Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne</td></tr>
<tr><td>Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2</td><td>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</td></tr>
<tr><td>LAS et LAR</td><td>Obligatoire en N1
Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2</td><td>Oui en N1</td><td>La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.

Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »

Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</td></tr>
<tr><td>PASS - Portail Réadaptation</td><td>Module mis à disposition sans obligation de validation</td><td>Non</td><td>Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2</td></tr>
<tr><td>BUT</td><td colspan="3">Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année.
Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance.
Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.</td></tr>
</table>

SCLV - SERVICE COMMUN DES LANGUES VIVANTES

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANSAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	**LCC/LCSH:** **N1: Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE** **PSSSE:** **N1 Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 Fabienne DAUVERGNE** **STAPS :** **Morganne SHELFORD** **SCIENCES:** **N1 Stéphanie MICHEL** **N2/N3:** **MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT //** **(LCSH) Leisha LECOINTRE**	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	**Allemand : Mme Priscilla WIND** **Espagnol : M. Julien QUILLET** **Italien : Mme Sonia PORZI** **Néérlandais : M. Imco LANTING** **Portugais : M. Ailton SOBRINHO** **Polonais : M. Piotr ROSOL** **Russe : Olga SHCHETINKOVA**	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :
SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr
LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	**UE LANSAD (1 choix selon la Mention)**	**3**													
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie														
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min	
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Anglais STAPS														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	LANSAD Anglais SCIENCES														
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min	
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min	
	LANSAD Anglais LCC/LCSH														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	**3**												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2	**LANSAD Anglais SCIENCES**													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
	N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

UFR CHIMIE
Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026 - 2027

LAS 2 CHIMIE

Conseil de Gestion : 15/07/2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention :

Parcours, Niveau …	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
LAS 2 Chimie (N2)	Julien CHRISTMANN	julien.christmann@uca.fr

Contact en scolarité : BRUGIERE Dominique, dominique.brugiere@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	Non obligatoire, peut être contrôlée par liste d'émargement à titre informatif
Assiduité aux TD	Non obligatoire, peut être contrôlée par liste d'émargement à titre informatif et/ou si une note d'assiduité est prévue dans les MCCC
Assiduité aux TP	Obligatoire et contrôlée par liste d'émargement. L'étudiant est déclaré défaillant à l'UE au-delà de 1 absence injustifiée. L'étudiant (bénéficiant d'un RSE ou non) est déclaré défaillant à l'UE s'il n'assiste pas à au moins 50% des TP de cette UE
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	voir Informations générales LAS (annexe)

Stages		
Niveau - parcours	**durée minimale**	**calendrier/période**
Sans objet		

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 2 - LAS					
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation
A et A' Majeure	**- Réactivité organique fonctionnelle I** **- Chimie des solutions et cinétique chimique** **- Techniques expérimentales** **- Analyses spectroscopiques et chromatographiques** **- Cristallochimie** **- Analyse structurale moléculaire** **- Réactivité organique fonctionnelle II** **- Thermodynamique chimique** **- Chimie du quotidien** **- Eléments des blocs s et p : de l'élaboration à l'application** **-Transformation de groupements fonctionnels** **- Matériaux et éléments métalliques : élaboration et corrosion** **-Compléments de biologie**	39	x		C et C'
B et B' Mineure Santé	**- UE 1: Appareil digestif** **- UE 2: Biochimie** **- UE 3: Biodisponibilité** **- UE 4 : Phase orale de la digestio** **- UE 5: Physiologie de l'exercice musculaire** **- UE 6: Santé environnementale**	12	x		A et A ', C et C'
C et C' Transverse	**-Anglais S3** **- PPP** **-Anglais S4**	9	X		

Le bloc transverse C et C' ne peut compenser ni la mineure de santé B et B' ni la majeure A et A'

Mineure santé LAS 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1		**UE 1 : Appareil digestif**	**3**													
		Anatomie Physiologie Histologie			EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1h30				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H30	
		UE 2 : Biochimie	**3**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H	
			6													
2		**UE 3 : Biodisponibilité**	**2**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn	
		UE 4 : Phase orale de la digestion	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
		UE 5 : Physiologie de l'exercice musculaire	**2**													
					EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H	
		UE 6 : Santé environnementale et reproduction	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
			6													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

NIVEAU 2 - LAS Chimie

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 24 crédits (hors mineure santé)

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	**Réactivité fonctionnelle organique I**	3		EvC	100	2	E	1h15 + 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
		Equilibres en solution et cinétique chimique	3		EvC	100	2	E	1h	1	E	1h30	1	E	1h30	
		Techniques expérimentales	3		EvC	100	5	2TP+2E+A	1h	3	TP+E†+A	1h30	1	E	1h30	
		Cristallochimie	3		EvC EvT	33	3 1	2E+A E	30'+45' 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
		Analyses Spectroscopiques et Chromatographiques	3		EvC EvT	50	4 1	3TP+A E	- 1h30	3 1	2TP+A† E	- 1h30	1	E	1h30	
		Matériaux métalliques : élaboration et corrosion	3		EvC EvT	33	2 1	2TP E	- 1h30	2 1	2 TP† E	- 1h30	1	E	1h30	
	B	**Mineure santé**	6	Voir MCCC Mineure												
	C	**Anglais**	3	Voir Annexe MCCC LANSAD												
		PPP	3		EvC	100	2	M+O	10'	2	M+O	10'	1	O	10'	
			30													

4	A'	**Réactivité fonctionnelle organique II**	3		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		Analyse structurale moléculaire	3		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		Thermodynamique chimique	3		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		Eléments des blocs s et p : de l'élaboration à l'application	3		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		Transformation des groupements fonctionnels	3		EvT	0	1	E	2h				1	E	1h30
		Compléments de biologie	3		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		Chimie du quotidien	3		EvC	100	4	TP+M	-	4	TP+M†	-	1	O	15'
	B'	**Mineure Santé**	6	Voir MCCC Mineure											
	C'	**Anglais**	3		Voir Annexe MCCC LANSAD										
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

† Pour les épreuves d'évaluation continue liées à des enseignements expérimentaux de Chimie, la dispense d'assiduité n'est possible que jusqu'à concurrence de 50% des séances de TP, il est donc maintenu des épreuves d'évaluation pour les étudiants en RSE.

Sauf indication contraire, les notes d'EvC ne sont pas conservées en 2nde chance.

Techniques expérimentales : A = évaluation en ligne sur les aspects hygiène et sécurité.
Cristallochimie : A = contrôle d'assiduité (5%), E désignent deux épreuves écrites et /ou QCM (14% par épreuve).
ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2nde chance. A désigne un QCM sur le cours
Transformation de groupements fonctionnels : 30 min de l'examen terminal évalueront les notions de TP. Pas de conservation de note d'EvC en 2ème chance.

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.
Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3ème absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.

- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées…), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
 *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

 Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.
 Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.

- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.

- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies**. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.

- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet**, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.
Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'université ne fournira pas de calculatrice.

- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
 Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1er cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraine la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

<table>
<tr><th>Formation</th><th>Niveau d'études</th><th>Intégration dans la maquette</th><th>Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation</th><th>Obtention de l'open badge</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Licence DEUST</td><td>Obligatoire en N1
Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1</td><td rowspan="2">Oui en N1</td><td>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »</td><td rowspan="5">Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne</td></tr>
<tr><td>Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2</td><td>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</td></tr>
<tr><td>LAS et LAR</td><td>Obligatoire en N1
Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2</td><td>Oui en N1</td><td>La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.

Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »

Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</td></tr>
<tr><td>PASS - Portail Réadaptation</td><td>Module mis à disposition sans obligation de validation</td><td>Non</td><td>Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2</td></tr>
<tr><td>BUT</td><td colspan="3">Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année.
Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance.
Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.</td></tr>
</table>

SCLV - SERVICE COMMUN DES LANGUES VIVANTES

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANSAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	**LCC/LCSH:** **N1: Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE** **PSSSE:** **N1 Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 Fabienne DAUVERGNE** **STAPS :** **Morganne SHELFORD** **SCIENCES:** **N1 Stéphanie MICHEL** **N2/N3:** **MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT //** **(LCSH) Leisha LECOINTRE**	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	**Allemand : Mme Priscilla WIND** **Espagnol : M. Julien QUILLET** **Italien : Mme Sonia PORZI** **Néérlandais : M. Imco LANTING** **Portugais : M. Ailton SOBRINHO** **Polonais : M. Piotr ROSOL** **Russe : Olga SHCHETINKOVA**	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :
SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr
LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	**UE LANSAD (1 choix selon la Mention)**	**3**													
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie														
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min	
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Anglais STAPS														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	LANSAD Anglais SCIENCES														
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min	
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min	
	LANSAD Anglais LCC/LCSH														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	**3**												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2	**LANSAD Anglais SCIENCES**													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
	N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

ÉCOLE UNIVERSITAIRE
DE PHYSIQUE ET D'INGÉNIERIE
Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026 - 2027

LAS 2 PHYSIQUE

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Antoine Moreau, antoine.moreau@uca.fr

Contact en scolarité : BRUGIERE Dominique - dominique.brugiere@uca.fr

Assiduité aux enseignements hors UE de santé	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	Pas de contrôle systématique de l'assiduité
Assiduité aux TD	Pas de contrôle systématique de l'assiduité - La prise en compte de l'assiduité pourra néanmoins intervenir au sein des notes "Autre" selon les MCC propres à chaque UE.
Assiduité aux TP	Contrôle de l'assiduité par émargement - 2 absences entrainent la défaillance La présence obligatoire dispense de convocation en TP noté.
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	voir informations générales LAS

Stages		
Niveau - parcours	**durée minimale**	**calendrier/période**
sans objet		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/2022

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 2 - LAS					
Intitulé des blocs de compensation	**Numéros des UE composant les blocs**	**Crédits attribués aux blocs**	**Bloc compensable**	**Bloc non compensable**	**Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)**
A	**UE 1, 2, 3, 6, 7**	24	X		
B	**UE 4, 5**	6	X		
A'	**UE 7, 8, 9 (a ou b), 10**	24	X		
B'	**UE santé**	6	X		

Mineure santé LAS 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1		**UE 1 : Appareil digestif**	**3**													
		Anatomie Physiologie Histologie			EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1h30				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H30	
		UE 2 : Biochimie	**3**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H	
			6													
2		**UE 3 : Biodisponibilité**	**2**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn	
		UE 4 : Phase orale de la digestion	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
		UE 5 : Physiologie de l'exercice musculaire	**2**													
					EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H	
		UE 6 : Santé environnementale et reproduction	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
			6													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

NIVEAU 2 - Parcours LAS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **30 crédits (hors mineure santé)**

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	**PPP SPI-Physique**	**3**		EvC	100	2	E + O	10'	2	E + O	10'	1	O	10'	
		Anglais	**3**				Voir Annexe MCCC LANSAD									
		Champ classique	**3**		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30	
		Electromagnétisme 1	**3**		EvC	100	≥ 2	E	-	1	E	1h30	1	E	1h30	
		Thermodynamique 1	**3**		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30	
		Oscillations et ondes	**3**		EvC	100	≥ 2	E	-	1	E	1h30	1	E	1h30	
		Physique expérimentale 3	**3**		EvC	100	≥ 2	E + TP	-	1	TP	4h	1	E	1h30	
		Mathématiques (MP)	**3**		EvC	100	≥ 2	E	-	1	E	1h30	1	E	1h30	
	B	**Mineure santé**	**6**				Voir MCCC Mineure santé									
			30													

4	A'	**Anglais**	**3**				Voir Annexe MCCC LANSAD								
		Mécanique des solides	**3**		EvC	100	≥ 2	E	-	1	E	1h30	1	E	1h30
		Physique expérimentale 4	**3**		EvC	100	≥ 2	TP	-	≥ 2	TP	-	1	E	1h30
		Electromagnétisme 2	**3**		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		Optique ondulatoire/électromagnétique	**3**		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		Thermodynamique 2	**3**		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
		Relativité restreinte	**3**		EvC	100	≥ 2	E	-	1	E	1h30	1	E	1h30
		Astronomie	**3**		EvT	0	1	E	1h30				1	E	1h30
	B'	**Mineure santé**	**6**												
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :
A = Divers travaux O et E au cours du semestre

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.
Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3ème absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.

- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées…), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
 *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

 Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.
 Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.

- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.

- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies**. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.

- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet**, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.
Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'université ne fournira pas de calculatrice.

- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
 Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1er cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraine la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

<table>
<tr><th>Formation</th><th>Niveau d'études</th><th>Intégration dans la maquette</th><th>Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation</th><th>Obtention de l'open badge</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Licence DEUST</td><td>Obligatoire en N1
Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1</td><td rowspan="2">Oui en N1</td><td>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »</td><td rowspan="5">Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne</td></tr>
<tr><td>Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2</td><td>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</td></tr>
<tr><td>LAS et LAR</td><td>Obligatoire en N1
Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2</td><td>Oui en N1</td><td>La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.

Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »

Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</td></tr>
<tr><td>PASS - Portail Réadaptation</td><td>Module mis à disposition sans obligation de validation</td><td>Non</td><td>Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2</td></tr>
<tr><td>BUT</td><td colspan="3">Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année.
Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance.
Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.</td></tr>
</table>

SCLV - SERVICE COMMUN DES LANGUES VIVANTES

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANSAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	**LCC/LCSH:** **N1: Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE** **PSSSE:** **N1 Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 Fabienne DAUVERGNE** **STAPS :** **Morganne SHELFORD** **SCIENCES:** **N1 Stéphanie MICHEL** **N2/N3:** **MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT //** **(LCSH) Leisha LECOINTRE**	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	**Allemand : Mme Priscilla WIND** **Espagnol : M. Julien QUILLET** **Italien : Mme Sonia PORZI** **Néérlandais : M. Imco LANTING** **Portugais : M. Ailton SOBRINHO** **Polonais : M. Piotr ROSOL** **Russe : Olga SHCHETINKOVA**	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :
SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr
LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	**UE LANSAD (1 choix selon la Mention)**	**3**													
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie														
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min	
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Anglais STAPS														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	LANSAD Anglais SCIENCES														
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min	
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min	
	LANSAD Anglais LCC/LCSH														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	**3**												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2	**LANSAD Anglais SCIENCES**													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
	N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

ÉCOLE UNIVERSITAIRE
DE PHYSIQUE ET D'INGÉNIERIE
Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026 - 2027

LAS 2 Sciences pour l'ingénieur

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : **Alain PAULY** (alain.pauly@uca.fr)

Contact en scolarité : Dominique BRUGIERE (dominique.brugiere@uca.fr)

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	oui. Contrôle par listes d'émargement, appel, vérification des cartes d'étudiants ou par tout autre moyen.
Assiduité aux TD	oui. Contrôle par listes d'émargement, appel, vérification des cartes d'étudiants ou par tout autre moyen.
Assiduité aux TP	oui. Contrôle par listes d'émargement, appel, vérification des cartes d'étudiants ou par tout autre moyen.
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	voir informations générales LAS

Stages		
Niveau - parcours	**durée minimale**	**calendrier/période**
Sans objet		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/2022.

Référent stage pour la formation : Alain PAULY - alain.pauly@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 2 - tous parcours					
Intitulé des blocs de compensation	**Numéros des UE composant les blocs**	**Crédits attribués aux blocs**	**Bloc compensable**	**Bloc non compensable**	**Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)**
A	**UE semestre 1**	30	X		
A'	**UE semestre 2**	30	X		

Mineure santé LAS 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1		**UE 1 : Appareil digestif**	**3**													
		Anatomie Physiologie Histologie			EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1h30				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H30	
		UE 2 : Biochimie	**3**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H	
			6													
2		**UE 3 : Biodisponibilité**	**2**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn	
		UE 4 : Phase orale de la digestion	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
		UE 5 : Physiologie de l'exercice musculaire	**2**													
					EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H	
		UE 6 : Santé environnementale et reproduction	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
			6													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

NIVEAU N2 - Parcours LAS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 36 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examen			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	Anglais (Z2XXCU01)	**3**					Voir Annexe MCCC LANSAD								
		PPP SPI-Physique	**3**		EvC	100	2	E O	- 10'	2	E O	- 10'	1	O	10'	
		Physique nucléaire et propagation des ondes (Z224CU16)	**3**		EvC EvT	50	2	E E	- 1h30				1	E	1h30	
		Mathématiques pour les LAS2 SPI	**3**		**EvC**	**100**	**2**	**E**		**1**	**E**	**1h30**	**1**	**E**	**1h30**	
		Mécanique du point (Z224CU02)	**3**		EvC	100	2	E	-	1	E	1h30	1	E	1h30	
		Bases de l'électronique	**6**		EvC EvT	50	2 1	O+M* E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
		Informatique algorithmique (Z224CU05)	**3**		EvT	100	1	E	1h30				1	E	1h30	
		Mineure santé	**6**													
			30													

4	A'	Anglais (Z2XXDU01)	**3**				Voir Annexe MCCC LANSAD								
		Dynamique des solides	**3**		EvC EvT	50	2 1	E E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		Thermodynamique	**3**		EvC EvT	25	3	2TP E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		Approche expérimentale et instrumentale (PTMN)	**6**		EvC	100	3	E+2TP	-	2	ETP	- 1h30	2	E TP	1h30 1h30
		Sciences et Société	**6**		EvC	100	2	O	15'	1	O	15min	1	O	15'
		Informatique, programmation en C	3		EvT	0	1	TP	1h30				1	TP	1h30
		Mineure santé	**6**												
			30												

UE Bases de l'électronique (S3) : projet en binômes ou trinômes sur 1,5 mois. Mémoire demandé à l'issue avant la soutenance orale par groupes d'étudiants (15 à 20 minutes). La note d'oral sera attribuée à chaque étudiant et portera sur la qualité individuelle lors de la soutenance et lors des réponses aux questions.

UE PPP (S3) : CC 1 examen oral (O) + 1 rapport écrit (.E)

UE Approche expérimentale et instrumentale S4 : Electronique : 1 écrit.
TP doppler, spectro-gamma : 2 comptes rendus écrits portant sur chacun des TP de la précédente séance.

UE Sciences et Société : l'examen consiste en une soutenance orale d'une durée de 15 minutes supportée par un document de type PowerPoint. Il s'agit à chaque étudiant de présenter son travail de recherche sur la base de la thématique du semestre en cours proposée par le KAP. Chaque étudiant aura nourri un travail personnel et devra proposer une présentation dont la qualité du rendu oral mais aussi la qualité du support seront évaluées. Deux notes seront attribuées sur chacun de ces items. La moyenne de ces deux notes constituera la note de l'UE.

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.
Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3ème absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.

- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées…), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
 *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

 Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.
 Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.

- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.

- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies**. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.

- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet**, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.
Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'université ne fournira pas de calculatrice.

- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
 Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1er cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraine la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

<table>
<tr><th>Formation</th><th>Niveau d'études</th><th>Intégration dans la maquette</th><th>Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation</th><th>Obtention de l'open badge</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Licence DEUST</td><td>Obligatoire en N1
Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1</td><td rowspan="2">Oui en N1</td><td>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »</td><td rowspan="5">Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne</td></tr>
<tr><td>Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2</td><td>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</td></tr>
<tr><td>LAS et LAR</td><td>Obligatoire en N1
Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2</td><td>Oui en N1</td><td>La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.

Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »

Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</td></tr>
<tr><td>PASS - Portail Réadaptation</td><td>Module mis à disposition sans obligation de validation</td><td>Non</td><td>Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2</td></tr>
<tr><td>BUT</td><td colspan="3">Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année.
Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance.
Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.</td></tr>
</table>

SCLV - SERVICE COMMUN DES LANGUES VIVANTES

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANSAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	**LCC/LCSH:** **N1: Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE** **PSSSE:** **N1 Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 Fabienne DAUVERGNE** **STAPS :** **Morganne SHELFORD** **SCIENCES:** **N1 Stéphanie MICHEL** **N2/N3:** **MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT //** **(LCSH) Leisha LECOINTRE**	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	**Allemand : Mme Priscilla WIND** **Espagnol : M. Julien QUILLET** **Italien : Mme Sonia PORZI** **Néérlandais : M. Imco LANTING** **Portugais : M. Ailton SOBRINHO** **Polonais : M. Piotr ROSOL** **Russe : Olga SHCHETINKOVA**	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :
SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr
LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	**UE LANSAD (1 choix selon la Mention)**	**3**													
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie														
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min	
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Anglais STAPS														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	LANSAD Anglais SCIENCES														
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min	
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min	
	LANSAD Anglais LCC/LCSH														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	**3**												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2	**LANSAD Anglais SCIENCES**													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
	N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

UFR MATHÉMATIQUES
Université Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES
Année universitaire 2026 - 2027

LAS 2 Mathématiques

Conseil de Gestion : 02/09/2026

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Jérôme Lemoine, jerome.lemoine@uca.fr

Parcours, Niveau …	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
LAS 2 Mathématiques	Laurent Chupin	laurent.chupin@uca.fr

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Assiduité aux enseignements hors UE de santé	
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements	
Assiduité aux CM	Pas de contrôle systématique de l'assiduité
Assiduité aux TD	Pas de contrôle systématique de l'assiduité - La prise en compte de l'assiduité pourra néanmoins intervenir au sein des notes "Autre" selon les MCC propres à chaque UE.
Assiduité aux TP	Pas de contrôle systématique de l'assiduité. La prise en compte de l'assiduité pourra intervenir au sein des notes "Autre" selon les MCCC propres à chaque UE.
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées/injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Voir informations générales LAS

Stages		
Niveau - parcours	**durée minimale**	**calendrier/période**
sans objet		

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 2 - LAS					
Intitulé des blocs de compensation	**Numéros des UE composant les blocs**	**Crédits attribués aux blocs**	**Bloc compensable**	**Bloc non compensable**	**Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)**
Bloc A - semestre 1	**toutes UE**	30	X		
Bloc A' - semestre 2	**toutes UE**	30	X		

Pour valider le LAS 2 Mathématiques, il faut avoir obtenu une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20 (ensemble des UE).

Mineure santé LAS 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des exar			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1		**UE 1 : Appareil digestif**	**3**													
		Anatomie Physiologie Histologie			EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1h30				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H30	
		UE 2 : Biochimie	**3**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H	
			6													
2		**UE 3 : Biodisponibilité**	**2**													
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn				1	QCM et/ou QROC et/ou QR	45 mn	
		UE 4 : Phase orale de la digestion	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
		UE 5 : Physiologie de l'exercice musculaire	**2**													
					EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H	
		UE 6 : Santé environnementale et reproduction	**1**													
					EvT		1	QCM	30mn				1	QCM	30mn	
			6													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

NIVEAU 2 - Parcours LAS Mathématiques

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 42 crédits (hors mineure santé)

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
3	A	**Algèbre linéaire**	**6**		EvC EvT	50	≥ 2 1	- E	- 2h				1	E	2h	
		Fonctions d'une variable réelle et intégrales	**9**		EvC EvT	50	≥ 3 1	- E	- 3h				1	E	3h	
		Programmation Python pour les mathématiques	**3**		EvC EvT	40	≥ 2 1	- TP	- 1h30				1	TP	1h30	
		Autoformation en logique - LAS	**3**		EvC	100	≥ 2	-	-				1	E	1h	
		Mineure Santé	**6**		-	-	-	-	-				-	-	-	
		Anglais	3				Voir Annexe MCCC LANSAD									
			30													
4	A'	**Algèbre euclidienne**	**6**		EvC EvT	40	≥ 2 1	- E	- 2h				1	E	2h	
		Séries et équations différentielles	**6**		EvC EvT	40	≥ 2 1	- E	- 2h				1	E	2h	
		Probabilités et statistiques	**9**		EvC EvT	40	≥ 2 1	E+TP E	- 2h				1	E	2h	
		Mineure Santé	**6**		-	-	-	-	-				-	-	-	
		Anglais	3				Voir Annexe MCCC LANSAD									
			30													

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Pour les enseignements de mathématiques avec évaluation terminale (Algèbre linéaire, Fonctions d'une variable réelle et intégrale, Programmation Python pour les mathématiques, Algèbre euclidienne, Séries et équations différentielles, Probabilités et statistiques), la note de première session prend en compte le contrôle continu (dans les proportions ci-dessus) uniquement si la note globale de celui-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal .

La note de 2nde chance des UE Algèbre linéaire, Fonctions d'une variable réelle et intégrales, Programmation Python pour les Mathématiques, Algèbre euclidienne, Séries et équations différentielles et Probabilités et statistiques prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale) si la note globale de celui-ci est supérieure ou égale à la note de l'évaluation terminale de 2nde chance.

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

INFORMATIONS GENERALES

LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION : la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.
Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3ème absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.

- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées…), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).

- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) **est effectuée sur table** :
 *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

 Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.
 Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.

- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.

- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies**. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.

- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet**, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.
Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION
DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.

- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées**.

- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.

- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.

- L'université ne fournira pas de calculatrice.

- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) **est possible.**
 Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.

- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**

- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).

- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.

- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.

- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).

MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1er cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraine la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

3- Configuration :

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2026-2027 :

<table>
<tr><th>Formation</th><th>Niveau d'études</th><th>Intégration dans la maquette</th><th>Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation</th><th>Obtention de l'open badge</th></tr>
<tr><td rowspan="2">Licence DEUST</td><td>Obligatoire en N1
Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1</td><td rowspan="2">Oui en N1</td><td>Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »</td><td rowspan="5">Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne</td></tr>
<tr><td>Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2</td><td>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</td></tr>
<tr><td>LAS et LAR</td><td>Obligatoire en N1
Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2</td><td>Oui en N1</td><td>La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.

Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »

Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.</td></tr>
<tr><td>PASS - Portail Réadaptation</td><td>Module mis à disposition sans obligation de validation</td><td>Non</td><td>Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2</td></tr>
<tr><td>BUT</td><td colspan="3">Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année.
Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance.
Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.</td></tr>
</table>

SCLV - SERVICE COMMUN DES LANGUES VIVANTES

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Année universitaire 2026 - 2027

LANSAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	**LCC/LCSH:** **N1: Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE** **PSSSE:** **N1 Jean-Pierre BONNETIER** **N2/N3 Fabienne DAUVERGNE** **STAPS :** **Morganne SHELFORD** **SCIENCES:** **N1 Stéphanie MICHEL** **N2/N3:** **MASTERS: (Sciences) Elodie CAUMONT //** **(LCSH) Leisha LECOINTRE**	fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr elodie.caumont@uca.fr Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr Leisha.lecointre@uca.fr
Autres langues	**Allemand : Mme Priscilla WIND** **Espagnol : M. Julien QUILLET** **Italien : Mme Sonia PORZI** **Néérlandais : M. Imco LANTING** **Portugais : M. Ailton SOBRINHO** **Polonais : M. Piotr ROSOL** **Russe : Olga SHCHETINKOVA**	Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr Italien: Sonia.PORZI@uca.fr Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr Portugais: Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr

Contact en scolarité :
SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Nelly ARCIS - nelly.arcis@uca.fr
LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	A partir de la 3ème absence injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant et devra obligatoirement passer les épreuves en 2ème chance.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen s'il arrive avec un retard maximal d'un tiers de la durée totale de l'épreuve, dans la limite d'une heure après
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Une absence justifiée donne droit à une épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 1 absence(s) injustifiée(s).
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	**UE LANSAD (1 choix selon la Mention)**	**3**													
	LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie														
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min	
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min	
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h	
	LANSAD Anglais STAPS														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min	
	LANSAD Anglais SCIENCES														
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min	
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min	
	LANSAD Anglais LCC/LCSH														
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h	

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	**3**												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE/École d'Économie													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

2	**LANSAD Anglais SCIENCES**													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min
	LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais PSSSE													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD Anglais PSSSE EAD													
	N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min
	N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
	N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre